
President's report

Proposed Debt Sustainability Framework grant

Central African Republic

Climate-Resilient Agribusiness Promotion Programme (PARCA)

Project ID: 2000004962

Document: EB 2025/146/R.7/Rev.1

Agenda: 3(a)(i)(c)(ii)

Date: 9 December 2025

Distribution: Public

Original: French

FOR: APPROVAL

Action: The Executive Board is invited to approve the recommendation contained in paragraph 68.

Technical questions:

Bernard Hien
Regional Director
West and Central Africa Division
e-mail: b.hien@ifad.org

Noël Koutéra Bataka
Country Director
West and Central Africa Division
e-mail: k.bataka@ifad.org

Contents

Map of the programme area	ii
Financing summary	iii
I. Context	1
A. National context and rationale for IFAD involvement	1
B. Lessons learned	2
II. Programme description	3
A. Objectives, geographical area of intervention and target groups	3
B. Components, outcomes and activities	4
C. Theory of change	5
D. Alignment, ownership and partnerships	5
E. Costs, benefits and financing	5
III. Risk management	10
A. Risks and mitigation measures	10
B. Environment and social category	10
C. Climate risk classification	10
D. Debt sustainability	10
IV. Implementation	11
A. Organizational framework	11
B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications	12
C. Implementation plans	12
V. Legal instruments and authority	13
VI. Recommendation	13

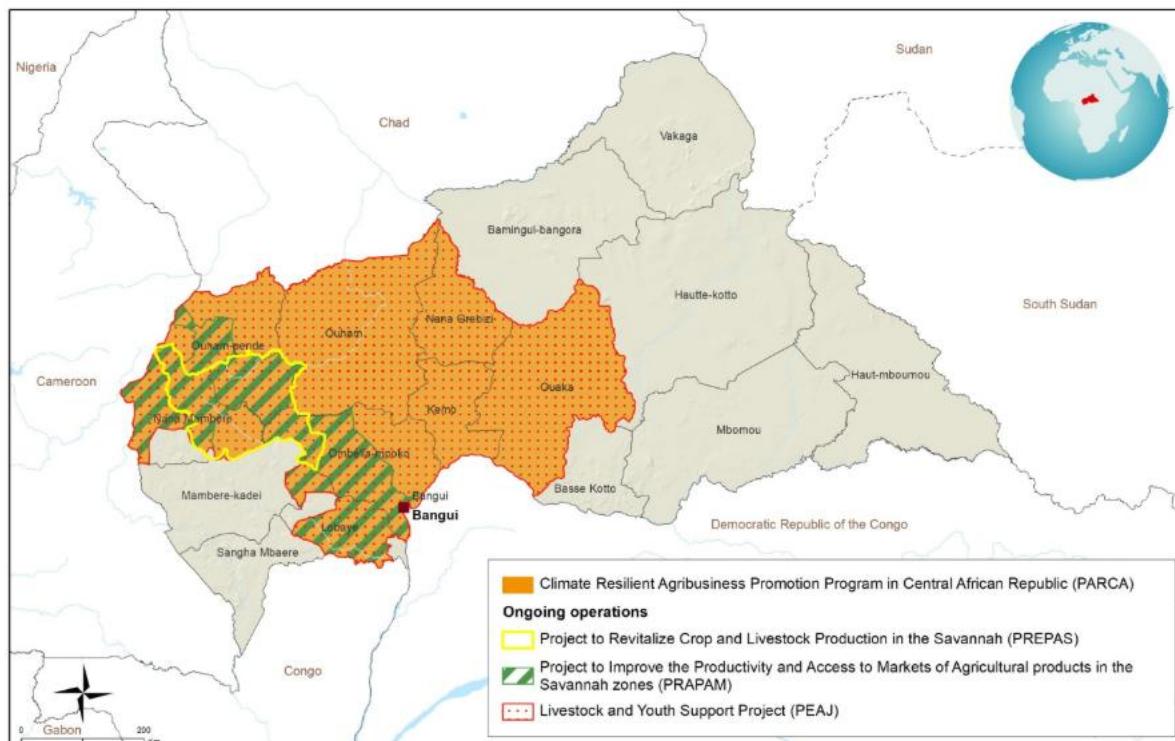
Appendices

- I. Negotiated financing agreement
- II. Logical framework
- III. Integrated programme risk matrix

Programme delivery team

Regional Director	Bernard Hien
Country Director	Noël Koutéra Bataka
Technical Lead:	Xavier Desmoulin
Finance Officer:	Aissata Bangoura
Climate and Environment Specialist:	Gilles Martin
Legal Officer:	Mounia Benarbia de Matteis

Map of the programme area



The designations employed and the presentation of the material in this map do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of IFAD concerning the delimitation of the frontiers or boundaries, or the authorities thereof.

Map compiled by IFAD 23-09-2025

Financing summary

Initiating institution:	IFAD
Borrower/recipient:	Government of the Central African Republic
Executing agency:	Ministry of Agriculture and Rural Development
Total programme cost:	US\$63.041 million
Amount of IFAD Debt Sustainability Framework grant:	US\$20.047 million
Cofinancier (planned):	Adaptation Fund
Amount of cofinancing:	US\$23.041 million
Terms of cofinancing:	Grant
Contribution of borrower/recipient:	US\$9.617 million
Contribution of programme participants:	US\$4.491 million
Contribution from local partner financing institutions:	US\$5.845 million
Amount of IFAD climate finance:	US\$7.327 million (US\$0.8 million of which is a climate top-up)
Cooperating institution:	Directly supervised by IFAD

I. Context

A. National context and rationale for IFAD involvement

National context

1. The Central African Republic, a country marked by decades of conflict, remains in a fragile situation. Despite the 2019 peace agreement, security in the country is still precarious. At the end of 2024, there were an estimated 450,000 internally displaced persons (nearly one in ten of the country's citizens).¹ This situation of fragility hinders development, especially in rural areas. The Central African Republic has one of the highest poverty rates in the world (nearly 70 per cent of the population was living below the extreme poverty line in 2023),² and more than half of the population suffers from chronic food insecurity.³ Without increased humanitarian support, up to 35 per cent of the population may experience acute hunger in 2025.⁴
2. The population is predominantly rural and relies on family farming for its livelihood. About 70 per cent of the economically active population works in subsistence agriculture, with mixed production systems.⁵ This sector accounts for nearly half of national GDP,⁶ but its productivity remains low, owing to a lack of inputs, equipment and infrastructure (only 2.5 per cent of roads are paved).⁷ Rainfed crops (cassava, maize, rice, etc.) are vulnerable to climate threats,⁸ and both droughts and recurrent floods disrupt harvests and thus exacerbate food insecurity.⁹
3. To address these challenges, the Government has launched the National Development Plan (NDP) 2024–2028, which focuses on sustainable agriculture for inclusive growth. This plan identifies food security and value chain development as strategic priorities. At the same time, the National Agricultural Policy and the National Agricultural Investment and Food Security and Nutrition Programme provide a framework for revitalizing the rural sector. The aim is to make agriculture the engine of development and climate resilience in the country.
4. However, the implementation of these policies is hindered by significant constraints. Years of conflict have weakened institutions and disrupted agricultural reforms.¹⁰ Public investment in agriculture remains very low (less than 3 per cent of the national budget, far below the 10 per cent target).¹¹ This underfunding, coupled with infrastructure deficits, limited access to credit and lack of land reform, is holding back the growth of agribusiness. Despite the existence of platforms for dialogue (involving government, donors and farmers' organizations – for example, the National Consultation of Farmers' Organizations of the Central African Republic), governance and coordination of interventions on the ground remains insufficient. The financial management of projects in the country is exposed to systemic risks.

¹ Office of the United Nations High Commissioner for Refugees. [Update on UNHCR operations in West and Central Africa – the Central African Republic situation](#) (UNHCR, 2024).

² United Nations Development Programme. RCA: le Plan National de Développement (PND) 2024 - 2028, un nouveau cadre stratégique pour un avenir durable (UNDP, 2024).

³ World Bank Group. [Boosting Agriculture and Food System Resilience is Critical for Reducing Poverty in the Central African Republic: World Bank Report](#). (World Bank, 2023).

⁴ World Food Programme. [WFP calls for support to build resilient communities in the Central African Republic as millions set to face hunger in 2025](#) (2024).

⁵ World Bank Group. [Boosting Agriculture and Food System Resilience is Critical for Reducing Poverty in the Central African Republic: World Bank Report](#). (World Bank, 2023).

⁶ African Development Bank. [Central African Republic Economic Outlook](#) (African Development Bank, 2025).

⁷ World Bank Group. [Boosting Agriculture and Food System Resilience is Critical for Reducing Poverty in the Central African Republic: World Bank Report](#). (World Bank, 2023).

⁸ Ibid.

⁹ World Food Programme (2024).

¹⁰ World Bank Group. [Central African Republic Can Lift Millions Out of Poverty by Revitalizing its Agricultural Sector: World Bank Report](#). (World Bank, 2023).

¹¹ World Bank Group. [Boosting Agriculture and Food System Resilience is Critical for Reducing Poverty in the Central African Republic: World Bank Report](#). (World Bank, 2023).

Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

5. In line with IFAD's mainstreaming commitments, the programme has been validated as:
 - Including climate finance
 - Nutrition-sensitive
 - Youth-sensitive
 - Including adaptive capacity
6. **Advancing youth.** In the Central African Republic, more than 75 per cent of the population is under 35. At the same time, the country is faced with an underqualified workforce, which is struggling to respond adequately to labour market needs. Young people will make up at least 40 per cent of the programme participants.
7. **Nutrition.** Malnutrition in the Central African Republic remains a structural problem, characterized by a double burden of undernutrition and micronutrient deficiencies. Children under 5, pregnant and lactating women, displaced households and Indigenous Peoples are the most affected groups. In agricultural production areas, the food supply remains poorly diversified and highly dependent on staple food crops, which exposes households to persistent nutritional insecurity.
8. **Addressing climate issues.** The Central African Republic is one of the countries most vulnerable to climate change. According to the World Bank, average temperatures could increase by 1.5° C to 2.5° C by 2050, with increased rainfall variability. Localized droughts and recurrent floods destroy rainfed crops, worsen food insecurity and accelerate land degradation (Food and Agriculture Organization of the United Nations and World Food Programme, 2023). The country's revised Nationally Determined Contribution notes that more than 70 per cent of the population depends on family farming, which is exposed to climate shocks, making it a priority sector for adaptation.
9. In this context, the adoption of climate-smart practices, the diversification of livelihoods and the sustainable management of natural resources are essential to strengthen the resilience of rural communities, in line with the recommendations of the Intergovernmental Panel on Climate Change for Central Africa.

Rationale for IFAD involvement

10. The Central African Republic has a promising agricultural sector, but it is weakened by fragmented value chains, underfunding and high climate vulnerability. Small-scale producers, especially women and youth, struggle to access markets and services, while rural institutions lack the resources to support development. IFAD, with its experience and strong local focus, is well positioned to respond through PARCA. This programme aims to consolidate past achievements, support the structuring of inclusive value chains, strengthen farmers' organizations and institutions, and promote public-private partnerships. PARCA will seek to increase productivity, diversify the rural economy, strengthen climate resilience and sustainably reduce poverty in the Central African Republic.

B. Lessons learned

11. IFAD's programme in the Central African Republic has mobilized nearly US\$202.53 million since 1979, supporting about 226,000 households through nine projects. The current portfolio includes three main projects: the Project to Revitalize Crop and Livestock Production in the Savannah, the Project to Improve Productivity and Access to Markets of Agropastoral Products in the Savannah Zones (PRAPAM) and the Livestock and Youth Support Project, which are strengthening farmers'

organizations, agricultural infrastructure and financial inclusion and introducing innovative financing mechanisms.

12. The experience of IFAD's projects in the country highlights several key lessons. It is essential to strengthen financial governance: the lack of specialized skills, weak internal controls and non-compliance with procedures have weakened project performance and slowed disbursements, highlighting the need for modernized management systems, qualified professionals and rigorous monitoring.
13. Institutional support and capacity-building for farmers' organizations and public institutions are essential to ensure the sustainability of achievements and the effectiveness of management, especially in a context of prolonged fragility.
14. The success of interventions depends on an integrated approach combining productive investment, infrastructure, market access, financial inclusion and technical support tailored to local realities. The projects carried out to date have shown that the structuring of value chains and the creation of synergies between public, private and financial stakeholders encourage the emergence of a dynamic and inclusive entrepreneurial ecosystem.
15. Finally, continued political dialogue and strong government engagement are seen as crucial to mobilize the necessary reforms and mitigate structural risks.
16. These lessons informed the design of PARCA, which focuses on resilience, financial innovation and institutional strengthening to sustainably support rural development in the Central African Republic.

II. Programme description

A. Objectives, geographical area of intervention and target groups

17. The development objective of PARCA is to sustainably increase the incomes and food security of rural households, while strengthening their capacity to adapt to climate and economic shocks.
18. Progress will be measured by increases in incomes, reductions in food insecurity, strengthening of climate resilience, programme participants' satisfaction, and improvement in the country's fragility index.
19. **Geographic area of intervention.** PARCA will be carried out in the eight prefectures selected in the country strategic opportunities programme (COSOP): Lobaye, Ombella-M'poko, Kémo, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé, Nana-Gribizi and Nana-Mambéré, which are home to nearly 2.4 million people (about 37.3 per cent of the country's population), the vast majority of whom live in rural areas. About 900,000 of them live below the monetary and nutritional poverty line and suffer severe food insecurity, exacerbated by climate change.
20. **Target group.** PARCA will directly target around 30,000 households (150,000 people). The main category of programme participants (C1) will be poor and vulnerable small-scale producers, some of whom are already organized in associations or cooperatives. Priority will be given to poor and vulnerable households, with women and young people making up at least 40 per cent each of the programme participants. The programme participants will also include displaced persons and people who have returned to the country from abroad (10 per cent of programme participants). Indigenous Peoples and persons with disabilities will also be part of the target group (5 per cent). In order to avoid undermining social cohesion, PARCA will also target families hosting displaced persons and returnees, 80 per cent of whom are living with host families, who are themselves vulnerable.
21. **Key stakeholders.** Key stakeholders will include farmers' organizations and micro, small and medium-sized enterprises (mainly in the informal sector) that have the potential to become aggregators (of farmers, land and products) (C2) and

producers or suppliers of inputs and other goods and services, processors and traders, especially those who are already partners of farmers' organizations (C3). Public and private rural institutions, at the national and local levels, will also benefit directly from PARCA interventions.

22. Programme participants will be selected and distributed among the three categories through a method that combines community participation with a quantitative approach.

B. Components, outcomes and activities

23. PARCA will have three main components: (i) development of inclusive and resilient value chains; (ii) institutional, regulatory and organizational environment; and (iii) programme coordination and value chain governance. In addition, there is a response to emergency and disaster (RED) component, entitled recovery from climate-related disasters.

Component 1: Development of inclusive and resilient value chains.

24. The expected direct effect is sustainable intensification of production through climate-smart practices adapted to agroecological zones; income diversification based on market gardening, livestock farming and non-timber forest products; and revitalization of coffee and sesame production.
25. Component 1 will build on the achievements of the IFAD portfolio to transform production areas into hubs for agricultural competitiveness through support to boost the productivity and climate resilience of small-scale producers; support for investment in value chains (infrastructure, agricultural processing centres, collection centres, rural roads); and improvement of nutrition through school feeding programmes, social inclusion and cohesion, and eco-restoration of land.

Component 2: Institutional, regulatory and organizational environment.

26. The expected direct effect is integration into markets through modern infrastructure, innovative financial mechanisms and six agricultural processing centres that will serve as inclusive agribusiness platforms.
27. The aim of component 2 is to strengthen the institutional and organizational environment that is essential to the sustainable competitiveness of value chains. It combines three complementary workstreams focusing on: strengthening capacities for the implementation of inclusive value chains, the objective being to structure and professionalize producers' organizations, micro, small and medium-sized enterprises, and partnerships supported by agricultural processing centres; supporting the joint development of inclusive value chain policies and regulatory frameworks; and strengthening public institutions, including the Ministry of Agriculture and Rural Development, the Ministry of Livestock and Animal Health and their affiliated agencies through training, digitalization, equipment and technical support.

Component 3: Programme coordination and value chain governance.

28. The expected direct effect is the strengthening of institutional capacities and territorial governance for sectoral management, the mobilization of additional investments and the formation of resilient public-private partnerships.
29. Component 3 constitutes the institutional backbone of PARCA and will ensure its effectiveness, transparency and sustainability through the following: technical and financial coordination by international technical assistance teams and their national counterparts, including a gradual transfer of expertise to national institutions and an implementation strategy; a robust and participatory approach to monitoring and evaluation, including surveys, independent evaluations, planning workshops and modern digital tools to strengthen accountability and institutional learning; and financial governance and procurement strengthened through the training of teams

and partners in order to enhance transparency, reduce financial risks and optimize the use of resources. The aim of this integrated approach is to impart the skills needed to ensure programme performance in the short term, but also to ensure the subsequent sustainability of these skills at national level.

Component 4: Recovery from climate-related disasters (RED component)

30. This component aims to protect the programme's achievements and ensure the continuity of activities in the face of extreme weather events and armed conflicts in the Central African Republic. It mainly targets vulnerable households and aims to safeguard their livelihoods and strengthen their food security. This component will be activated following an official declaration of disaster by the Government and submission of a request to IFAD. Planned interventions include the distribution of resilient seeds and livestock kits, rehabilitation of productive assets and temporary support to affected households. The initial budget for this component is US\$0.6 million (1 per cent of the total programme cost), but the amount can be adjusted commensurate with the magnitude of any disasters that occur.

C. Theory of change

31. If producers in the Central African Republic have access to quality agricultural inputs, climate-smart techniques and relevant extension services, then their productivity will improve, their food security will be enhanced and their incomes will become more stable. At the same time, the development of productive infrastructure, including collection and processing centres connected to markets, together with a financial ecosystem supported by agricultural credit and innovative guarantees, will reduce post-harvest losses and make value chains more competitive in the face of climate threats.
32. The professionalization of farmers' organizations and rural enterprises, supported by institutional capacity-building and modernization of local governance, should foster a more transparent and attractive environment for investment. Finally, the success of the programme will depend on effective technical coordination, a gradual transfer of skills to national stakeholders and rigorous monitoring and evaluation to ensure the sustainability and national ownership of the results.

D. Alignment, ownership and partnerships

33. The programme will contribute directly to Sustainable Development Goals 1, 2, 5 and 13. It is aligned with national and international policies and strategies for rural development and sustainable agriculture. With its focus on productivity, market access, climate resilience and the inclusion of vulnerable groups, the programme also addresses the priorities of the IFAD COSOP for the Central African Republic.
34. At the national level, it will support the NDP 2024–2028, the Nationally Determined Contributions, the Agricultural Strategic Plan, and the Climate Resilience Programme, while also aligning with the United Nations Sustainable Development Cooperation Framework. PARCA will promote harmonization and complementarity with major projects and partners (World Bank, African Development Bank, European Union, United Nations agencies), mobilizing synergies to maximize impact and catalyse sustainable systemic change.

E. Costs, benefits and financing

Programme costs

35. The total cost of the programme over eight years is estimated at US\$63.04 million. As per the multilateral development banks' methodologies for tracking climate adaptation and climate mitigation finance, the total amount of IFAD climate finance for the programme is estimated at US\$7.327 million. In addition to the amount allocated by IFAD, financing for PARCA will include US\$23.041 million from the Adaptation Fund (planned financing that has been endorsed in principle by the

Ministry of Environment and Sustainable Development), US\$9.617 million from the Government, US\$4.491 million from programme participants and US\$5.845 million from local financing institutions.

36. Investment costs will account for 95.5 percent of the programme's base cost, or US\$60.18 million. Recurrent costs will account for 4.5 per cent of the costs (US\$2.86 million).
37. The programme costs by component, summarized in table 1 below, are as follows:
(i) component 1: US\$40.18 million, or 63.7 per cent of the total cost; (ii) component 2: US\$13.03 million, or 20.7 per cent of the total cost; (iii) component 3: US\$9.21 million, or 14.6 per cent of the total cost; and (iv) component 4: US\$0.62 million, or 1 per cent of the total cost.

Table 1
Programme costs by component and financier
(Thousands of United States dollars)

Component	IFAD		Adaptation Fund		Borrower/recipient		Programme participants		Local financing institutions		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Development of inclusive and resilient value chains	7 778.5	19.4	15 748.2	39.2	6 317.8	15.7	4 490.6	11.2	5 845.3	14.5	40 180.5	63.7
2. Institutional, regulatory and organizational environment	6 219.1	47.7	5 277.1	40.5	1 533.1	11.8	-	-	-	-	13 029.3	20.7
3. Programme coordination and value chain governance	5 520.3	59.9	2 016.1	21.9	1 672.7	18.2	-	-	-	-	9 209.2	14.6
4. Recovery from climate-related disasters	529.1	85.0	-	-	93.4	15.0	-	-	-	-	622.5	1.0
Total	20 047.0	31.8	23 041.4	36.5	9 617.0	15.3	4 490.6	7.1	5 845.3	9.3	63 041.4	100.0

Table 2
Programme costs by component and financier
(Thousands of United States dollars)

Expenditure category	IFAD		Adaptation Fund		Borrower/recipient		Programme participants		Local financing institutions		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
Investment costs												
A. Works	6 057.9	39.2	4 272.0	27.6	3 631.8	23.5	1 490.2	9.6	-	-	15 452.0	24.5
B. Equipment and materials, goods, services, inputs and depreciation	8 640.2	23.6	14 512.2	39.7	4 553.8	12.5	3 000.4	8.2	5 845.3	16.0	36 551.9	58.0
C. Consulting services	2 861.0	70.4	929.0	22.8	276.1	6.8	-	-	-	-	4 066.0	6.4
D. Training, workshops, seminars	2 145.5	52.1	1 968.8	47.9	0.0	-	-	-	-	-	4 114.3	6.5
Total investment costs	19 704.6	32.7	21 682.0	36.0	8 461.7	14.1	4 490.6	7.5	5 845.3	9.7	60 184.3	95.5
Recurrent costs												
A. Operating costs	342.5	12.0	1 359.4	47.6	1 155.3	40.4	-	-	-	-	2 857.2	4.5
Total recurrent costs	342.5	12.0	1 359.4	47.6	1 155.3	40.4	-	-	-	-	2 857.2	4.5
Total	20 047.0	31.8	23 041.4	36.5	9 617.0	15.3	4 490.6	7.1	5 845.3	9.3	63 041.4	100.0

Table 3
Programme costs by component and project year
(Thousands of United States dollars)

Component	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	Total
1. Development of inclusive and resilient value chains.	–	2 335.9	14 673.1	15 686.9	4 472.4	1 715.6	647.8	648.8	40 180.5
2. Institutional, regulatory and organizational environment	109.3	1 833.9	4 216.6	3 702.1	1 828.5	1 168.7	159.8	10.4	13 029.3
3. Programme coordination and value chain governance	303.1	2 358.5	1 607.5	1 565.8	1 576.1	726.5	589.6	482.1	9 209.2
4. Recovery from climate-related disasters	–	101.2	102.2	103.2	104.2	105.3	106.3	–	622.5
Total	412.3	6 629.5	20 599.4	21 058.0	7 981.3	3 716.1	1 503.5	1 141.3	63 041.4

Financing and cofinancing strategy and plan

38. The financing plan includes contributions in the following amounts: IFAD: US\$20.047 million in the form of a grant; Adaptation Fund: US\$23.041 million (proposal for financing to be submitted to the Adaptation Fund); programme participants: approximately US\$4.49 million; Government: US\$9.617 million in the form of in-kind contributions (exemptions from taxes on goods and services to be procured by the programme); and local partner financing institutions: US\$5.845 million.
39. A start-up advance of US\$0.50 million will be made available to enable the programme team to launch the initial activities.

Disbursement

40. Funds will be disbursed on the basis of interim financial reports supported by duly certified supporting documents submitted via the IFAD Client Portal, in accordance with the Fund's current disbursement procedures. The conditions for disbursement will be set out in detail in the letter describing the programme's financial management and financial control arrangements, as well as in the financial procedures manual.

Summary of benefits and economic analysis

41. The basic economic rate of return (ERR) of the programme is 18.8 per cent. The net present value (NPV) is estimated at US\$76.92 million. However, it increases if the benefits of nutrition education, access to safe drinking water and functional literacy activities are taken into account.
42. The sensitivity analysis based on 10 per cent, 20 per cent and 30 per cent increases in programme costs shows a rate of return of 17.5 per cent, 16.3 per cent and 15.3 per cent, respectively, indicating that the results are able to withstand the risk of increased costs of programme activities. The NPVs corresponding to these cost increase levels would be US\$72.4 million, US\$67.9 million and US\$63.4 million, respectively. If the economic benefits were delayed by one or four years, the ERR would be 16.3 per cent and 10.6 per cent, respectively, higher than the opportunity cost of capital, which is 6 per cent. These ERR levels confirm the programme's solid positive economic effects and impacts on the area of intervention, despite the risk of increased costs, lower revenues from the activities carried out or delays in the generation of benefits.

Exit strategy and sustainability

43. The PARCA exit strategy is based on a gradual, organized transfer of responsibilities to national and local stakeholders. The strategy calls for delegation of responsibility for the management of agricultural processing centres to private operators selected through a bidding process, management of collection centres by farmers' organizations through contracts with these centres and the empowerment of agricultural cooperatives and multi-stakeholder platforms through training programmes and easier access to appropriate financing.
44. At the same time, the integration of the Ministry of Agriculture and Rural Development's information system for agricultural management and food logistics with information and innovation technologies into public systems will ensure the continuity of agricultural data collection and analysis, even after the programme has ended. This approach aims to preserve the productivity of the IFAD and Adaptation Fund investments, ensure the adaptability of rural communities, and strengthen the resilience of agricultural value chains.
45. Finally, to address persistent institutional weaknesses, the international technical assistance team will ensure the effective transfer of expertise, using a phased approach. A comprehensive exit strategy, developed in consultation with all partners and aligned with IFAD's guidelines, will be validated during quarterly workshops to ensure local ownership and sustainability of the gains made.

III. Risk management

A. Risks and mitigation measures

46. External risks include political instability, violence, displacement and climate threats. Mitigation measures include phased financing, political dialogue, targeting that excludes risk areas, inclusion of displaced persons, digital solutions and resilient agriculture.
47. The risks associated with the programme relate to corruption, budget delays, limited technical capacity and coordination between partners. Mitigation measures include mobilizing an international technical assistance team to ensure secure financial management, enhanced controls and audits, participatory planning and rigorous monitoring.
48. Social and environmental risks include land-related tensions, marginalization and pollution. Mitigation measures include platforms for dialogue, mediation, social engineering and eco-restoration.

Table 4
Overall risk summary

Risk areas	Inherent risk rating	Residual risk rating
Country context	High	High
Sector strategies and policies	Medium	Medium
Environment and climate context	Substantial	Substantial
Project scope	Substantial	Substantial
Institutional capacity for implementation and sustainability	Substantial	Substantial
Financial management	High	High
Project procurement	High	High
Environment, social and climate impact	Substantial	Substantial
Stakeholders	Substantial	Substantial
Overall	Substantial	Substantial

B. Environment and social category

49. The environmental and social risk of the programme is substantial. PARCA must comply with both IFAD's environmental and social safeguards and national regulatory requirements set out in the Environmental Code of the Central African Republic and its implementing legislation. Any activity classified as at risk will therefore be subject to an environmental and social impact study or an equivalent procedure, in accordance with the requirements of the Directorate-General for the Environment. The risk management approach is underpinned by an environmental, social and climate management framework.

C. Climate risk classification

50. The project's climate risk is rated as high. Structural exposure to climate shocks increases vulnerability. Mitigation measures include disseminating climate-smart agriculture practices, putting in place hydro-agricultural infrastructure, promoting crop diversification, and providing support for early warning systems.
51. The analysis of the expected impact of the project's interventions in terms of climate change adaptation indicates that climate finance will represent 45.17 per cent of the total IFAD financing.

D. Debt sustainability

52. According to the latest International Monetary Fund and World Bank debt sustainability analysis, the Central African Republic remains at high risk of external debt distress and overall high risk of debt distress. Public debt is projected to remain sustainable, although there are substantial liquidity risks, as shown by

relevant debt indicators, stemming from possible shortfalls in donor support and rollover risks on regional debt. Public debt reached nearly 62 per cent of GDP at the end of June 2025, up slightly from 59 per cent at the end of 2024. The Central African Republic is continuing its efforts to improve public debt management. The country has also benefited from several rounds of debt relief.

IV. Implementation

A. Organizational framework

Programme management and coordination

53. The PARCA management framework is based on a governance approach that combines strategic oversight, national coordination and decentralized delivery. Under the supervision of the Ministry of Agriculture and Rural Development, strategic steering will be provided by a strategic steering committee composed of representatives of institutions, farmers' organizations, civil society, and technical and financial partners. A management and coordination unit will be supported by an international technical assistance team and national counterparts to promote the transfer of skills and progressive programme ownership. Implementation in the field will be carried out by decentralized entities (National Agricultural Development Agency, National Livestock Development Agency) under the supervision of regional directorates. This approach will be reinforced by accountability and transparency mechanisms (audits, complaints management, joint supervision), based on a centralized but open organizational model to ensure efficiency, traceability and sustainability of achievements. Regular evaluations of the transfer of skills and biannual reviews will make it possible to adjust the approach and ensure institutional continuity after the withdrawal of the international technical assistance team.

Financial management, procurement and governance

54. **Financial management.** An international technical assistance coordination unit will be set up. By ministerial instruction, the unit will enjoy with administrative and financial autonomy and operate without regional coordination. This team will be responsible for the day-to-day management of the programme. Financial management will be strengthened by building on the experience of the PRAPAM project team. A financial management specialist, assisted by an accounting team, will ensure compliance with IFAD rules. This team will train 10 young accounting graduates from the management schools of Bangui. An internal auditor and 10 accountants from a young graduates programme will be added to the administrative and financial team in the second year of the programme.
55. **Flow of funds and disbursement arrangements.** The Government in Bangui will open a designated account for PARCA. The implementation model, which is based on delegation to decentralized technical entities (regional directorates of agriculture and partners), does not provide for sub-accounts to be opened at the regional level.
56. **Procurement.** Contracts for goods, works and services will be awarded in accordance with the recipient's procurement regulations, subject to the IFAD procurement guidelines. PARCA procurement will conform to the Revised IFAD Policy on Preventing Fraud and Corruption in its Activities and Operations and its Policy on Sexual Harassment and the IFAD Social, Environmental and Climate Assessment Procedures. Any non-compliance in these areas must be reported immediately to the relevant IFAD office (<https://www.ifad.org/en/anti-corruption>). All staff and other stakeholders will receive training on IFAD's procurement guidelines and standard procurement documents.

Target group engagement and feedback and grievance redress

57. PARCA's engagement strategy is based on the active and inclusive involvement of target groups at all stages of the programme through participatory assessments

and local committees that ensure inclusion. The priorities identified will be incorporated into the programme and will strengthen its accountability.

Grievance redress

58. At the same time, regular feedback will be obtained from a variety of sources, including surveys, digital platforms, discussion groups and meetings, which will enable activities to be adjusted based on feedback received from communities. These mechanisms will promote transparency, ownership of results and social cohesion, while ensuring effective management of grievances and systematic monitoring of programme participants' satisfaction.

B. Planning, monitoring and evaluation, learning, knowledge management and communications

59. The PARCA planning, monitoring and evaluation approach is based on results-based management, with participatory and validated development of the annual workplan and budget. Appropriate tools (logical framework, environmental, social and climate management plan, COSTAB) will be used, impact surveys and studies will be conducted, and a digital system will be employed to monitor and analyse activities. This approach aims to ensure consistency, transparency and adaptation, while facilitating strategic decision-making and programme sustainability.
60. The PARCA knowledge management strategy provides for the production and dissemination of data from monitoring, impact studies and analyses, in order to guide agricultural and climate policies in the Central African Republic. The knowledge produced will address policy, operational and social needs, and will be disseminated through workshops, media and digital tools. A specialist, supported by dedicated financial resources, will coordinate knowledge management with a view to making PARCA a driver of innovation and sustainability for the IFAD portfolio.

Innovation and scaling up

61. PARCA's major innovation is its integrated approach to strengthening agricultural value chains in an inclusive and resilient manner. The programme will prioritize the mobilization of blended finance, while emphasizing the active involvement of local stakeholders and the provision of support to local institutions. It will promote the development of producers' organizations linked to storage, aggregation and pooled procurement systems, in collaboration with the private sector around agricultural processing centres. This approach will make it possible to optimize inventory management, share responsibility for logistics and bring stakeholders together around infrastructure, while reducing post-harvest losses and optimizing the distribution of products to urban consumption centres. It will also facilitate adaptation to changing circumstances and ensure the sustainability of the investments made.

C. Implementation plans

Implementation readiness and start-up plans

62. Preparatory activities for rapid start-up have been planned with a view to ensuring that the programme gets off to a good start. A start-up advance not exceeding US\$0.5 million will be requested.

Supervision, midterm review and completion plans

63. PARCA will be supervised jointly by IFAD and the Government. IFAD will play several roles: strategic support, methodology and learning catalyst. Each year, IFAD and the strategic steering committee will review the workplan and budget, assess progress and make recommendations. The Ministry of Finance will be involved in financial approval and budgetary integration of PARCA.
64. Supervision will take place in three stages: an annual mission to evaluate implementation and propose solutions to difficulties; a midterm review in the fourth year to assess relevance, impact and adjust the programme as needed; and a

completion mission prior to programme closure, highlighting the results, innovations and recommendations for sustaining the gains made in public policies.

V. Legal instruments and authority

- 65. A financing agreement between the Central African Republic and IFAD will constitute the legal instrument for extending the proposed financing to the recipient. A copy of the negotiated financing agreement is attached as appendix I.
- 66. The Central African Republic is empowered under its laws to receive financing from IFAD.
- 67. I am satisfied that the proposed financing will comply with the Agreement Establishing IFAD and the Policies and Criteria for IFAD Financing.

VI. Recommendation

- 68. I recommend that the Executive Board approve the proposed financing in terms of the following resolution:

RESOLVED: that the Fund shall provide a grant to the Central African Republic in an amount of twenty million forty-seven thousand United States dollars (US\$20,047,000) and upon such terms and conditions as shall be substantially in accordance with the terms and conditions presented herein.

Alvaro Lario
President

Accord de financement négocié

Programme d'appui à la promotion de l'agrobusiness résilient au changement climatique en République centrafricaine (PARCA)

(Négociations conclues le 17 novembre 2025)

Don No.: _____

Nom du Projet: Programme d'appui à la promotion de l'agrobusiness résilient au changement climatique en République centrafricaine - PARCA (le « Projet ») entre:

La République centrafricaine (le « Bénéficiaire »)

Et

Le Fonds international de développement agricole (le « Fonds » ou le « FIDA »)

(Désignés individuellement par une « Partie » et collectivement par les « Parties »)

ATTENDU QUE le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un Don pour le financement du Projet décrit à l'Annexe 1 du présent Accord;

Le Bénéficiaire s'est engagé à fournir un soutien supplémentaire, financier ou en nature, qui pourrait être nécessaire au Projet;

Considérant que le Fonds a accepté de financer le Projet;

Par conséquent, les Parties conviennent de ce qui suit:

Section A

1. Le présent Accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du Projet et les dispositions relatives à l'exécution (Annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (Annexe 2) et les clauses particulières (Annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009, telles que modifiées en décembre 2022 et toutes éventuelles modifications postérieures (les « Conditions générales ») sont annexées au présent document, et l'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent Accord à l'exception des dispositions qui font référence au financement par prêt qui ne s'appliquent pas au présent Accord. Aux fins du présent Accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un Don FIDA (le « Financement »), que le Bénéficiaire utilisera aux fins de l'exécution du Projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent Accord.

Section B

1. Le montant du Don du Fonds est de vingt millions quarante-sept mille dollars des États-Unis (20.047.000 USD).
2. L'exercice financier débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
3. Un Compte désigné libellé en Francs CFA sera ouvert auprès d'une banque réputée de la République centrafricaine afin de recevoir les fonds provenant du Don et destinés à la mise en œuvre exclusive du Projet. Le Bénéficiaire devra informer le Fonds des fonctionnaires autorisés à exploiter ledit Compte désigné.
4. Un Compte d'opération au nom du Projet libellé en Francs CFA sera ouvert auprès d'une banque réputée de la République centrafricaine pour recevoir les fonds du Compte désigné afin de financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement du Projet.
5. Le Gouvernement fournira des fonds de contrepartie aux fins du Projet d'un montant de neuf millions six cent dix-sept mille dollars des États-Unis (9.617.000 USD) sous forme de contributions en nature notamment au travers d'exonération de taxes appliquées à l'acquisition de biens et de services effectuée dans le cadre de la mise en œuvre du Projet. Les bénéficiaires fourniront une contrepartie en nature aux fins du Projet d'un montant de quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix mille six cents dollars des États-Unis (4.490.600 USD).

Section C

1. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR).
2. Un examen à mi-parcours sera effectué conformément aux dispositions des alinéas 8.03 b) et c) des Conditions générales. Toutefois, les Parties peuvent convenir d'une date différente pour l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Projet.
3. La date d'achèvement du Projet est fixée au huitième (8^{ème}) anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent Accord et la date de clôture du Financement sera six (6) mois plus tard, ou toute autre date désignée par le Fonds par notification au Bénéficiaire.
4. L'acquisition de biens, travaux et services financés par le Financement est effectuée:
 - a) conformément aux dispositions de la réglementation du Bénéficiaire en matière de passation des marchés, dans la mesure où elles sont conformes aux directives pour la passation des marchés relatifs aux projets du FIDA.

Section D

1. Le Fonds administrera le Don et supervisera le Projet.

Section E

1. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires de suspension du présent Accord:

- a) Le manuel de mise en œuvre et/ou l'une de ses dispositions a fait l'objet d'une renonciation, d'une suspension, d'une résiliation, d'une modification ou d'un amendement sans l'accord préalable du Fonds, et le Fonds, après consultation avec le Bénéficiaire, a déterminé qu'il a eu, ou est susceptible d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet.

2. Les éléments suivants sont désignés comme des motifs supplémentaires d'annulation du présent Accord:

- a) Dans le cas où le Bénéficiaire n'a pas demandé de décaissement du Financement pendant une période d'au moins douze (12) mois consécutifs sans justification, après les dix-huit (18) premiers mois suivant la date d'entrée en vigueur.

3. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables au premier décaissement:

- a) Les Assistants Techniques Internationaux (ATI) ont été recrutés de manière compétitive, conformément au paragraphe 8, Section II de l'Annexe 1 du présent Accord.
- b) La décision portant sur la création de l'Unité de Gestion et de Coordination (UGC) et son statut juridique a été approuvée.
- c) Le Compte désigné et le Compte d'opération ont été ouverts et le personnel habilité à les mobiliser a été officiellement désigné.
- d) Le premier Programme de Travail et Budget Annuel (PTBA) du Projet, ainsi que son plan de passation de marchés, ont été approuvés par le Fonds.
- e) Le logiciel comptable a été acquis et paramétré afin de prendre en compte les exigences comptables et financières spécifiques à ce Financement.
- f) Toutes les dépenses identifiées comme inéligibles sur le portefeuille de la République centrafricaine feront l'objet d'un remboursement.

4. Les éléments suivants constituent des conditions additionnelles préalables au deuxième décaissement:

- a) Le manuel des procédures administratives, financières et comptables du Projet a été approuvé par le FIDA.

5. Toutes les communications ayant trait au présent Accord doivent être adressées aux représentants dont le titre et l'adresse figurent ci-dessous:

Pour le Bénéficiaire:

Professeur Richard Filakota
Ministre de l'Economie, du Plan
et de la Coopération Internationale
B.P. 696 Bangui
République centrafricaine

Pour le Fonds:

Le Président
Fonds international de développement agricole
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italie

Copie à:

Monsieur Hervé NDOBA
Ministre des Finances et du Budget
B.P. 912 Bangui
République centrafricaine

Le cas échéant, les Parties acceptent la validité de toute signature électronique qualifiée utilisée pour la signature du présent Accord et reconnaissent cette dernière comme équivalente à une signature manuscrite.

Le présent Accord a été établi en langue française en deux (2) exemplaires originaux, un (1) pour le Fonds et un (1) pour le Bénéficiaire.

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Professeur Richard Filakota
Ministre de l'Economie, du Plan
et de la Coopération Internationale

Date: _____

FONDS INTERNATIONAL DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Alvaro Lario
Président

Date: _____

Annexe 1

Description du Projet et dispositions relatives à l'exécution

I. Description du Projet

1. *Population cible:* Le PARCA ciblera directement près de 30 000 ménages (150 000 personnes). La principale catégorie de bénéficiaires (C1) sera constituée de petits producteurs pauvres et vulnérables, dont certains sont déjà organisés en associations ou en coopératives. La priorité sera donnée aux ménages pauvres et vulnérables, dont au moins 40% de femmes et 40% de jeunes. Il s'agira notamment des personnes déplacées internes et retournées (PDI, 10% des bénéficiaires). Les peuples autochtones (PA) et les personnes handicapées (PH) seront également ciblés (5%). Afin d'éviter de nuire à la cohésion sociale, le PARCA ciblera également les familles hôtes des personnes déplacées internes et retournées (PDI), puisque 80% d'entre eux sont logés en famille hôtes, elles-mêmes vulnérables.
2. *Zone d'intervention du Projet:* Le PARCA interviendra dans les huit préfectures retenues dans le COSOP, Lobaye, Ombella-Mpoko, Kémo, Ouaka, Ouham, Ouham-Pendé, Nana-Gribizi et Nana-Mambéré, rassemblent près de 2,4 millions de personnes, dont une large majorité en milieu rural soit environ 37,3% de la population de la République centrafricaine. Environ 900 000 d'entre elles vivent sous le seuil de pauvreté monétaire et nutritionnelle et subissent de plein fouet l'insécurité alimentaire, exacerbée par le changement climatique.
3. *Finalité:* La finalité du Projet est de réduire durablement la pauvreté rurale et renforcer la résilience des petits producteurs et des acteurs des chaînes de valeur face aux chocs climatiques et économiques.
4. *Objectifs:* L'objectif de développement du PARCA est d'accroître durablement les revenus et la sécurité alimentaire des ménages ruraux, tout en consolidant leur capacité d'adaptation aux chocs climatiques et économiques. Les progrès seront mesurés par l'évolution des revenus, la réduction de l'insécurité alimentaire, le renforcement de la résilience climatique, la satisfaction des bénéficiaires et l'amélioration de l'indice de fragilité du pays.
5. *Composantes:* Le Projet contient les composantes ci-après:

Composante 1. Développement de chaînes de valeur inclusives et résilientes

L'effet attendu est l'intensification durable de la production par des pratiques climato-intelligentes adaptées aux zones agroécologiques, la diversification des revenus par le maraîchage et l'élevage, les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), et la relance du café et du sésame.

Cette composante 1 capitalise les acquis du portefeuille FIDA pour transformer les bassins de production en pôles de compétitivité agricole avec: des appuis à la productivité et la résilience climatique des petits producteurs; des appuis aux investissements dans les chaînes de valeur (infrastructures, centres de transformation agricole, les centres de collecte, les pistes rurales); le renforcement de la nutrition y compris l'alimentation scolaire, l'inclusion et la cohésion sociale et la restauration écologique des terres.

Composante 2. Environnement institutionnel, réglementaire et organisationnel propice

L'effet attendu est: l'intégration aux marchés grâce à des infrastructures modernes, des mécanismes financiers innovants et six CTA jouant un rôle de plateformes d'agribusiness inclusif.

Cette composante 2 vise à consolider l'environnement institutionnel et organisationnel indispensable à la compétitivité durable des chaînes de valeur. Elle combine trois volets complémentaires qui sont à travers: renforcement des capacités de mise en œuvre des chaînes de valeur inclusives pour structurer et professionnaliser les OPA, les MPME et les partenariats autour des CTA; appui à la co-construction de politiques de chaînes de valeur et de cadres réglementaires inclusifs; renforcement institutionnel des institutions publiques notamment le MADR et le MESA ainsi que leurs agences, à travers la formation, la digitalisation, l'équipement et l'appui technique.

Composante 3. Coordination du Projet et gouvernance des chaînes de valeur

L'effet 3 est le renforcement des capacités institutionnelles et de la gouvernance territoriale pour réguler les filières, attirer l'investissement et favoriser des partenariats public-privé résilients.

La composante 3 constitue l'ossature institutionnelle du PARCA et garantit son efficacité, sa transparence et sa durabilité par: une coordination technique et fiduciaire assurée par une Assistance Technique Internationale et ses homologues nationaux, avec une stratégie de transfert progressif de compétences vers les institutions centrafricaines et une stratégie d'opérationnalisation; un dispositif de suivi et évaluation robuste et participatif, intégrant enquêtes, évaluations indépendantes, ateliers de planification et outils digitaux modernes pour renforcer la redevabilité et l'apprentissage institutionnel; une gouvernance financière et une passation de marchés renforcées par la formation des équipes et des partenaires, afin de consolider la transparence, réduire les risques fiduciaires et optimiser l'utilisation des ressources. Ce dispositif intégré assurera la performance immédiate du Projet tout en construisant les bases d'une pérennisation nationale des capacités.

Composante 4. Relèvement face aux calamités climatiques (Composante RED)

Elle vise à protéger les acquis du Projet et à assurer la continuité des activités face aux événements climatiques extrêmes et aux conflits armés en République centrafricaine. Elle cible principalement les ménages vulnérables, pour éviter la perte de moyens de subsistance et renforcer la sécurité alimentaire. Son activation dépend d'une déclaration officielle de sinistre par le gouvernement, suivie d'une requête auprès du FIDA. Les interventions incluent distribution de semences résilientes, kits d'élevage, réhabilitation d'actifs productifs et appui temporaire aux ménages affectés. Le budget initial de cette composante est de 0,6 million de dollars des États-Unis (1% du coût total du Projet) et peut être ajusté selon l'ampleur des catastrophes.

II. Dispositions relatives à l'exécution

6. L'Agent principal du Projet est le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR).

7. *Comité de surveillance du Projet:* Le cadre de gestion du PARCA repose sur une gouvernance articulée entre supervision stratégique, coordination nationale et exécution décentralisée. Placé sous la tutelle du MADR, le pilotage stratégique est assuré par un Comité de Pilotage Stratégique (CPS) composé de représentants institutionnels, d'organisations paysannes, de la société civile et de partenaires techniques et financiers. L'Unité de Gestion et de Coordination (UGC), appuyée par une ATI et des homologues nationaux pour favoriser le transfert de compétences et l'appropriation progressive. L'exécution sur le terrain est assurée par les services déconcentrés l'Agence centrafricaine de développement agricole (ACDA) et l'Agence nationale de développement de l'élevage (ANDE) ainsi que la plateforme des OP et la Confédération nationale des organisations paysannes de Centrafrique (CNOPCAF) avec la supervision des Directions régionales. Le dispositif est renforcé par des mécanismes de redevabilité et de transparence (audits, gestion des plaintes, supervision conjointe) et s'appuie sur une organisation centralisée mais ouverte afin de garantir efficacité, traçabilité et durabilité des acquis. Une évaluation

régulière du transfert de compétences et un suivi semestriel permettent d'ajuster le dispositif et d'assurer la continuité institutionnelle après le retrait de l'ATI.

8. *Unité de gestion du Projet:* L'Unité de Gestion et de Coordination (UGC), appuyée par une ATI et des homologues nationaux sera en charge de favoriser le transfert de compétences et l'appropriation progressive.

9. *Partenaires stratégiques:* Les partenaires stratégiques comprendront les organisations paysannes (OP), les MPME (principalement informelles) susceptibles de devenir des agrégateurs (d'agriculteurs, de terres et de produits) (C2); les producteurs et/ou fournisseurs d'intrants et d'autres biens et services, les transformateurs et les commerçants, en particulier ceux qui sont déjà partenaires des OP (C3). Les institutions rurales publiques et privées, aux niveaux national et local, bénéficieront également directement des interventions du PARCA. La méthode de sélection et répartition entre les trois catégories sera une combinaison d'une approche participative communautaire avec une approche quantitative.

10. *Suivi et évaluation:* Le dispositif de planification et de suivi-évaluation du PARCA repose sur une gestion axée sur les résultats, avec une élaboration participative et validée du PTBA. Il utilise des outils adaptés (cadre logique, PGESC, Costab), prévoit des enquêtes et études d'impact, et s'appuie sur un système digital pour suivre et analyser les actions. Ce cadre vise à garantir cohérence, transparence et adaptation, tout en facilitant les décisions stratégiques et la durabilité du Projet.

11. *Gestion des connaissances:* La stratégie de gestion des savoirs du PARCA prévoit la production et la diffusion de données issues du suivi, d'études d'impact et d'analyses, afin d'alimenter les politiques agricoles et climatiques en République centrafricaine. Les savoirs produits répondront à des besoins aux niveaux politique, opérationnel et social, et seront diffusés via ateliers, médias et outils numériques. Un spécialiste dédié coordonnera la gestion des savoirs, avec l'appui de ressources financières spécifiques, pour faire du PARCA un moteur d'innovation et de durabilité pour le portefeuille FIDA.

12. *Manuel de mise en œuvre de Projet:* Le manuel de mise en œuvre contient toutes les instructions opérationnelles pour l'exécution du Projet. Des manuels spécifiques détaillés seront en outre préparés et actualisés. Ils seront soumis au FIDA pour non-objection avant leur mise en œuvre.

Annexe 2

Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation du produit du Don.* a) Le tableau ci-dessous indique les catégories de dépenses admissibles à un financement sur le paiement du Don ainsi que le montant du Don affecté à chaque catégorie et la répartition en pourcentage des dépenses à financer pour chacun des postes des différentes catégories:

Catégorie	Montant alloué au titre du Don (exprimé en USD)	Pourcentage des dépenses autorisées à financer
I. Travaux	5 790 000	100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires
II. Equipement et matériels	8 640 000	100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires
III. Consultations	5 180 000	100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires
IV. Coûts de fonctionnement	340 000	100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires
Non alloué	97 000	100% hors taxes et hors contribution des bénéficiaires
TOTAL		20 047 000

Les termes utilisés dans le tableau ci-dessus se définissent comme suit:

- i) La catégorie II, « Équipement et matériels », inclut également les véhicules, les biens, les services, capital d'investissement et les intrants.
- ii) La catégorie III, « Consultations », inclut également les formations et les ateliers.
- ii) La catégorie IV, « Coûts de fonctionnement », inclut également les salaires et indemnités.

2. *Modalités de décaissement*

- a) Les décaissements des ressources financières se feront conformément au Manuel des décaissements du FIDA, une fois que l'Accord de financement sera entré en vigueur et que les conditions de premier décaissement auront été remplies.
- b) Frais de démarrage: Les retraits au titre des dépenses de démarrage afférentes aux catégories III « Consultations » et IV « Coûts de fonctionnement », engagés avant la satisfaction des conditions générales de retrait, ne doivent pas dépasser un montant total de cinq cent mille dollars des États-Unis (500 000 USD). Les activités à financer au titre des coûts de démarrage seront soumises à l'accord préalable du FIDA.
Les frais de démarrage comprendront notamment: i) la mise en place de l'UCG et le recrutement de l'équipe ATI; ii) la formulation du manuel de mise en œuvre

du Projet, y compris les procédures financières, le manuel de comptabilité et de passation des marchés; iii) la préparation du premier plan de travail et budget annuel (PTBA) et du plan de passation des marchés; iv) l'organisation d'un atelier de démarrage; v) le déploiement d'un logiciel de comptabilité approprié et du système de suivi-évaluation; vi) la finalisation de l'étendue des travaux et des termes de référence de l'audit interne ainsi que le statut juridique de l'UCG; vii) la conduite de l'étude de référence; viii) la réalisation des études filières; et ix) l'acquisition et l'installation d'un système d'archivage électronique.

- c) Modalités d'audit: Les comptes et la gestion du Projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit comptable indépendant et qualifié, recruté par le Projet, acceptable pour le FIDA, sur la base de termes de référence préalablement approuvés par le FIDA et conformément au manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit. Les rapports d'audit seront transmis au FIDA au plus tard six (6) mois après la clôture de l'exercice fiscal. La non-soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera un motif de suspension des décaissements.

Annexe 3*Clauses particulières***I. Dispositions générales**

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) xxiii) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du Compte de don du Fonds si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le FIDA a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le Projet PARCA:

1. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet achètera et installera un logiciel de comptabilité personnalisé, conformément aux pratiques en vigueur dans les projets soutenus par le FIDA, afin de satisfaire aux normes comptables internationales et aux exigences du FIDA.

2. Dans les six (6) mois suivant l'entrée en vigueur de l'Accord de financement, le Projet conclura un protocole d'accord avec les partenaires de mise en œuvre qui structurera la collaboration, définira les rôles, les responsabilités et les devoirs en matière de mise en œuvre et de gestion financière, comptabilité et rapport.

3. *Planification, suivi et évaluation.* Le Bénéficiaire veillera à ce qu'un système de Planification, de Suivi et d'Evaluation soit mis en place dans les douze (12) mois à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord de financement.

4. *Genre.* Le Bénéficiaire veillera à ce que les engagements pris en faveur du genre dans le document de Projet soient mis en œuvre.

5. *Peuples autochtones.* Le Bénéficiaire veillera à ce que les préoccupations des peuples autochtones soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre du Projet et, à cette fin, veillera à ce que:

- a) Le Projet est exécuté avec le consentement des communautés autochtones conformément au plan de mise en œuvre du consentement libre, informé et préalable (CLIP) du Projet;
- b) Les peuples autochtones sont représentés de manière adéquate et équitable dans toute la planification locale des activités de Projet;
- c) Les droits des peuples autochtones sont dûment respectés;
- d) Les communautés autochtones participent au dialogue politique et à la gouvernance locale;
- e) Les termes des Déclarations, Pactes et/ou Conventions ratifiés par le Bénéficiaire à ce sujet sont respectés;
- f) Le Projet ne comportera pas d'empiètement sur les territoires traditionnels utilisés ou occupés par les communautés autochtones et toute action affectant leurs territoires traditionnels ou limitant leur utilisation, doivent être préalablement négociées conformément au processus du consentement libre, informé et préalable (CLIP).

6. *Sécurité du régime foncier.* Le Bénéficiaire veillera à ce que le processus d'acquisition des terres, par exemple potentiellement nécessaire pour la réhabilitation de pistes, soit déjà achevé et que les processus de compensation soient conformes aux meilleures pratiques internationales et aux principes du consentement libre, préalable et éclairé.

7. *Mesures anticorruption.* Le Bénéficiaire doit se conformer à la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

8. *Harcèlement sexuel, exploitation sexuelle et abus.* Le Bénéficiaire et les Parties au Projet doivent s'assurer que le Projet est exécuté conformément aux dispositions de la politique du FIDA en matière de prévention du harcèlement sexuel, de l'exploitation sexuelle et des abus sexuels, qui peut être modifiée de temps à autre.

9. *Utilisation des véhicules du Projet et autres équipements.* Le Bénéficiaire doit s'assurer que:

- a) Tous les véhicules et autres équipements achetés dans le cadre de la composante 3 du Projet sont affectés à l'UGC et aux autres agents d'exécution pour la mise en œuvre du Projet;
- b) Les types de véhicules et autres équipements achetés dans le cadre du Projet sont adaptés aux besoins du Projet; et
- c) Tous les véhicules et autres équipements transférés ou achetés dans le cadre du Projet sont exclusivement destinés à une utilisation pour le Projet.

10. *Outil de Suivi des Contrats au sein du portail client du FIDA.* Le Bénéficiaire doit s'assurer qu'une demande pour accéder à l'Outil de Suivi des Contrats du Projet sur le portail client du FIDA (ICP) est envoyée au FIDA. Le Bénéficiaire doit s'assurer que tous les contrats, protocoles d'accord, bons de commande et paiements connexes sont enregistrés dans l'Outil de Suivi des Contrats sur ICP en ce qui concerne la passation de marchés de biens, de travaux, de services, de services de conseil, de services autres que de conseil, de contrats communautaires, de dons et de contrats de financement. Le Bénéficiaire doit s'assurer que les données sur les contrats sont mises à jour sur une base trimestrielle pendant la mise en œuvre du Projet.

11. *Le personnel clé du Projet* est: Le coordonnateur Chef de projet, le spécialiste financier, le responsable du suivi et de l'évaluation et de la gestion des connaissances, le responsable infrastructures, le responsable passation des marchés, le responsable des sauvegardes environnementales et sociales. Ce personnel, qui sera composé d'experts internationaux, sera mobilisé sur ses quatre premières années pour garantir rigueur fiduciaire et excellence technique pour fournir une assistance internationale de haut niveau. Ces experts internationaux assureront la coordination et le pilotage stratégique du Projet. Leur action sera renforcée par un pool d'experts spécialisés pour des missions ciblées d'innovation et de transfert de savoir-faire. Le dispositif appliquera une stratégie progressive de transfert de compétences vers les homologues nationaux, avec désengagement à partir de la cinquième année. Afin d'aider à la mise en œuvre du Projet, l'Unité de Gestion et de Coordination du Projet, sauf accord contraire avec le FIDA, emploiera ou fera employer, selon les besoins, du personnel clé dont les qualifications, l'expérience et les termes de référence sont satisfaisants pour le FIDA. Le personnel clé du Projet sera détaché auprès de l'Unité de Gestion et de Coordination du Projet s'il s'agit de fonctionnaires ou recruté dans le cadre d'un contrat de consultant selon la méthode de sélection des consultants individuels décrite dans le Manuel de passation des marchés du FIDA, ou selon toute méthode de sélection équivalente dans le système national de passation des marchés acceptable pour le FIDA. Le recrutement du personnel clé du Projet est soumis à l'examen préalable du FIDA tout comme le licenciement du personnel clé du Projet. Le personnel clé du Projet est soumis à une évaluation annuelle et le renouvellement de son contrat est soumis à une performance satisfaisante. Tout contrat signé par le personnel clé du Projet doit être conforme à la réglementation nationale du travail ou aux normes internationales du travail de l'OIT (la plus stricte des deux s'appliquant) afin de satisfaire aux conditions du SECAP Edition 2021

du FIDA. Le renouvellement répété de contrats à court terme doit être évité, à moins qu'il ne soit justifié de manière appropriée par les circonstances du Projet.

II. Dispositions SECAP (Procédures d'Evaluation Sociale, Environnementale et Climatique du FIDA)

1. Le Projet présentant des risques sociaux, environnementaux et climatiques substantiels, le Bénéficiaire devra procéder à la mise en œuvre du Projet conformément aux mesures et exigences énoncées dans le cadre de gestion environnementale, sociale et climatique (CGESC), le Plan de gestion environnementale, sociale et climatique (PGESC), une version abrégée du Plan de Réinstallation, le Plan de Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP), le Plan pour les Peuples Autochtones (PPA), le Manuel simplifié de gestion de la main-d'œuvre, pris conformément aux exigences du SECAP tel que mis à jour régulièrement par le Fonds.

Le Bénéficiaire ne doit pas amender, modifier ou renoncer aux dispositions des PGESC et des Plans de gestion précédemment énoncés, sauf accord écrit du Fonds, et si le Bénéficiaire a respecté les mêmes exigences que celles applicables à l'adoption initiale des PGESC et des Plans de gestion.

2. Le Bénéficiaire ne doit pas, et doit faire en sorte que l'Agent principal du Projet, tous ses entrepreneurs, ses sous-traitants et ses fournisseurs ne doivent pas, commencer la mise en œuvre de travaux, à moins que toutes les personnes affectées par le Projet n'aient été indemnisées et/ou réinstallées conformément à la version abrégée du Plan de Réinstallation, au CLIP et au calendrier de travaux et d'indemnisation convenu.

3. Le Bénéficiaire divulguera le Projet, le Cadre de gestion, et tout autre plan de gestion pertinent avec les parties prenantes du Projet et les parties prenantes dans un endroit accessible dans la zone affectée par le Projet, sous une forme et dans une langue compréhensible par les personnes affectées par le Projet et les autres parties prenantes. La communication tiendra compte de tout besoin d'information spécifique de la communauté (par exemple, culture, handicap, alphabétisation, mobilité ou sexe).

4. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet s'assure que tous les documents d'appel d'offres et les contrats pour les biens, les travaux et les services contiennent des dispositions qui exigent que les entrepreneurs, les sous-traitants et les fournisseurs se conforment à tout moment dans l'exécution du Projet aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021 et le Cadre de gestion, le cas échéant.

5. Cette section s'applique à tout événement lié à de graves incidents environnementaux, sociaux, de santé et de sécurité (tel que ce terme est défini ci-dessous), à des problèmes de main-d'œuvre ou à des populations adjacentes pendant la mise en œuvre du Projet, qui, en ce qui concerne le Projet FIDA concerné:

- i) a un effet négatif matériel direct ou potentiel;
- ii) a attiré de manière significative l'attention négative de parties extérieures ou a créé des rapports négatifs importants dans la presse nationale ou les médias; ou
- iii) donne lieu à des responsabilités potentielles importantes.

Dans l'éventualité d'un tel événement, le Bénéficiaire devra:

- Informer rapidement le FIDA;
- Fournir des informations sur ces risques, impacts et accidents;
- Consulter les parties prenantes au Projet sur la manière d'atténuer les risques et les impacts;
- Effectuer, le cas échéant, des évaluations supplémentaires et des engagements des parties prenantes conformément aux exigences du SECAP;
- Ajuster, le cas échéant, le mécanisme de règlement des griefs au niveau du Projet conformément aux exigences du SECAP; et
- Proposer des changements, y compris des mesures correctives au(x) Plan(s) de gestion (le cas échéant), conformément aux résultats de cette évaluation et de ces consultations, pour approbation par le FIDA.

Un Incident grave signifie un incident, un accident, une plainte grave concernant des questions environnementales, sociales (y compris le travail et la communauté), de santé et de sécurité (ESSS) qui se produisent dans le cadre du Don ou des activités du Bénéficiaire. Les incidents ESSS graves peuvent comprendre des incidents de nature: i) environnementale, ii) professionnelle, iii) de santé et de sécurité publiques, ou iv) sociale, ainsi que des plaintes et griefs matériels adressés au Bénéficiaire (par ex. toute explosion, tout déversement ou tout accident du travail entraînant la mort, des blessures graves ou multiples ou une contamination matérielle de l'environnement, les accidents de membres du public/des communautés locales entraînant la mort ou des blessures graves ou multiples, le harcèlement sexuel et la violence impliquant la main-d'œuvre du Projet ou en rapport avec des menaces graves pour la santé et la sécurité publiques, une compensation de réinstallation inadéquate, perturbations des écosystèmes naturels, pratiques discriminatoires dans la consultation et l'engagement des parties prenantes (y compris le droit des peuples autochtones à un consentement libre, préalable et éclairé), toute allégation nécessitant l'intervention de la police ou d'autres autorités chargées de l'application de la loi, comme des pertes de vies humaines, des violences sexuelles ou des abus sur des enfants, qui i) ont, ou sont susceptibles d'avoir un effet négatif important; ou ii) ont attiré ou sont susceptibles d'attirer une attention négative substantielle de parties extérieures; ou iii) de créer des rapports médiatiques/de presse négatifs substantiels; ou iv) donnent, ou sont susceptibles de donner lieu à des responsabilités potentielles importantes.

6. Le Bénéficiaire s'assure ou fait en sorte que l'Agent principal du Projet, les contractants, les sous-traitants et les fournisseurs s'assurent que les processus pertinents définis dans le SECAP Edition 2021 ainsi que dans les PGESC et le Plan de gestion sont respectés.

7. Sans limitation de ses autres obligations de signalement en vertu de la présente convention, le Bénéficiaire doit fournir au Fonds:

- Des rapports sur l'état de conformité avec les normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021, le PGESC et les Plans de gestion sur une base semestrielle - ou à toute autre fréquence convenue avec le Fonds;
- Des rapports sur tout incident et/ou accident social, environnemental, de santé et de sécurité survenu pendant la phase de conception, la mise en œuvre du Projet et proposer des mesures correctives. Le Bénéficiaire divulguera les informations pertinentes de ces rapports aux personnes affectées dans les plus brefs délais dès la soumission desdits rapports; et

- Les rapports sur tout manquement aux normes, mesures et exigences énoncées dans le SECAP Edition 2021; le PGESC et les Plans de gestion, rapidement après avoir pris connaissance d'un tel manquement.

8. En cas de contradiction/conflit entre les Plans de gestion, le cas échéant, et l'Accord de financement, l'Accord de financement prévaudra.

Cadre logique

Synthèse/Résultats	Indicateurs				Moyens de vérification			Risques/ Hypothèses
	Description	Référence s	Mi-parcours	Fin	Sources	Fréquences	Responsable	
Portée PARCA	IC.1 Personnes recevant des services promus ou soutenus par le projet	0	12 000	30 000	SSE du Projet	Semestrielle	Unité de gestion (UG)	La stabilité sécuritaire, institutionnelle et macroéconomique demeure consolidée, avec un leadership affirmé des ministères en charge de l'Agriculture, du Secteur privé et des PME
	IC.1.a Nombre correspondant de ménages touchés	0	12 000	30 000				
	IC.1.b Estimation du nombre total correspondant de membres du ménage	0	60 000	150 000				
But du Projet								
Objectif du projet Réduire durablement la pauvreté rurale et renforcer la résilience des petits producteurs et des acteurs des chaînes de valeur face aux chocs climatiques et économiques	Pourcentage de ménages bénéficiaires d'une mobilité économique (PND 4.2.2)	0	30%	80%	Enquêtes IBRE-FIDA, Scorecards Résilience, et rapports des statistiques nationales	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UGP et FIDA	Le contexte politique, sécuritaire et économique reste stable dans les zones d'intervention. Le Gouvernement maintient sa volonté de promouvoir la paix et le développement rural. Les chocs climatiques restent dans des seuils gérables. Les partenaires techniques et financiers assurent un soutien durable et coordonné.
Objectif de développement du Projet								

Objectif de développement Améliorer durablement les revenus des ménages ruraux vulnérables, renforcer leur sécurité alimentaire et accroître leur résilience face aux chocs climatiques et économiques, grâce à leur pleine participation à une économie rurale inclusive et équitable	Ménages déclarant une augmentation de leurs revenus	0	7 200	24 000	Enquêtes IBRE-FIDA et Rapport des statistique national	Démarrage, mi-parcours et achèvement	UCG	Équité dans l'utilisation des ressources et dans la distribution des bénéfices au niveau des ménages.
	IE.2.1 Individus présentant une amélioration de l'autonomisation	a.d	400 ²	000 ¹⁸				
	SF.2.1 Ménages satisfaits des services soutenus par le projet	0	200 ⁷	000 ²⁴				
Composante 1. Développement des chaînes de valeur inclusives et résilientes								
Effet 1 : Les producteurs, OPs et MSMEs améliorent leur productivité, adoptent des pratiques résilientes au climat et accèdent durablement à des marchés rentables	CI. 3.2.2 Ménages déclarant adopter des technologies et des pratiques durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique	0%	60%	80%	Enquête IBRE, SSE	Annuelle à partir d'année 3	RSE/Coordo/Institutions impliquées	Les producteurs et OPs adoptent les pratiques climato-résilientes et intègrent les dynamiques de marché. Le secteur privé local s'implique dans les chaînes de valeur. Les infrastructures restent fonctionnelles et bien entretenues. Les conditions de marché (prix, accès) restent favorables aux petits producteurs et MSMEs.
	CI. 2.2.1 Personnes ayant un nouvel emploi ou des possibilités d'emploi	0	071 ¹	679 ²				

	CI. 2.2.6 Ménages déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux installations de transformation et de stockage	0%	60%	80%				
	CI. 1.2.9 Ménages dont les connaissances, attitudes et pratiques en matière de nutrition sont améliorées (KAP)	0%	60%	80%				
Produit 1.1 : Les producteurs disposent d'intrants climato-résilients, de biointrants et de services-conseils adaptés	CI. 1.1.2 Terres agricoles aménagés ou remises en état	0	51	51	SSE, Rapports d'activités	Semestrielle	RSE/ATI	Les dispositifs d'approvisionnement en intrants et de services-conseils fonctionnent sans rupture. Les producteurs acceptent les innovations techniques et adaptent leurs pratiques.
	Nombre total d'utilisateurs prévus - Nombre de personnes	0	816	816				
	CI.1.1.4 Personnes formées aux pratiques et/ou technologies de production	0	000 10	000 25				
	CI. 1.1.8 ménages bénéficient d'un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition	0	440 4	100 11				
Produit 1.2 : Les infrastructures, équipements et accès aux marchés réhabilitées et opérationnelles facilitent la valorisation des productions, ouvrent les zones de production et assurent l'accès des acteurs des chaînes de valeur à des financements adaptés	CI. 2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées (PND 3.1.1.2)	0	200	200	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/ATI	- Les infrastructures et équipements de la chaîne de valeur sont réalisés, maintenus et utilisés efficacement.

	CI. 2.1.6 Installations de commercialisation, de transformation ou de stockage (PND 4.1.2.1)	0	178	208				
	Installations de marchés construits/réhabilités - Marchés	0	2	10				
	Installations de transformation - Transformation	0	172	186				
	Installations de stockage construites/réhabilitées - Installations	0	4	12				
	Total d'utilisateurs prévus - Nombre de personnes	0	12 000	30 000				
Produit 1.3 : Les OPs, MSMEs et ménages vulnérables renforcent leur inclusion sociale, accèdent aux ressources productives, et participent pleinement aux dynamiques économiques locales dans un environnement favorisant l'équité et la cohésion communautaire	CI. 1.1.5 Personnes ayant accès à des services financiers dans les zones rurales	0	8 925	22 325	SSE, rapports d'activités	Semestrielle	RSE/ATI	<ul style="list-style-type: none"> - Les instruments financiers sont accessibles et répondent aux besoins des producteurs et MSMEs. - Bonne implication et bonne collaboration des institutions financières ; - Produits financiers adaptés aux besoins des producteurs et autres acteurs des chaînes de valeurs. - Bon ciblage des bénéficiaires - Acteurs financiers adoptent des instruments inclusifs et adaptés
	CI. 2.1.2 Personnes formées à des activités génératrice de revenus ou à la gestion des entreprises (PND 4.2.1.2)	0	10 000	25 000				

Composante 2. Environnement institutionnel, réglementaire et organisationnel propice

<p>Effet 2 : Les institutions publiques et les organisations professionnelles ont renforcé leurs capacités à accompagner les chaînes de valeur rurales, ont structuré la concertation avec les acteurs privés, et ont mis en œuvre des cadres réglementaires favorables au développement inclusif et résilient</p>	<p>CI. 2.2.4 Organisations de producteurs ruraux (PR) soutenues, fournissant des services nouveaux ou améliorés</p>	0%	60%	80%	Enquête IBRE, SSE	Annuelle à partir d'année 3	RSE, Coordonnateur	Forte implication des organisations de producteurs Leadership du MADR et autres ministères impliqués Participation active des acteurs du secteur agricole au processus (CNOP CAF, Chambre d'agriculture;etc) Engagement des acteurs locaux
	SF.2.2 Ménages déclarant pouvoir influencer la prise de décisions des autorités locales et des prestataires de services soutenus par le projet	0%	30%	80%				
	Politique 3 Lois, réglementations, politiques ou stratégies existantes/nouvelles approuvées et/ou ratifiées par les décideurs	0	3	6				
<p>Produit 2.1 : Les OPs et MSMEs ont acquis un statut formel, renforcé leurs capacités de gestion et d'organisation, et intégré durablement les chaînes de valeur à travers des partenariats équitables et des plateformes de concertation locales</p>	<p>CI. 2.1.3 Organisations de producteurs ruraux soutenues (PND 4.2.2.1)</p>	0	560	1 400	SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Organisations de producteurs	
<p>Produit 2.2. Les réformes réglementaires clés sur les semences, le foncier, les coopératives et les interprofessions ont été adoptées et appliquées pour lever les contraintes au développement inclusif et durable des chaînes de valeur rurales.</p>	<p>Politique 1 Nombre de produits du savoir relatifs aux politiques achevés</p>	0	3	6	SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE / Coordo / Institutions nationales	Volonté politique, la capacité technique et des ressources nécessaires pour adopter, appliquer et faire respecter les réformes réglementaires dans un environnement institutionnel stable

Produit 2.3 Les plateformes de gouvernance et de coordination multi-acteurs ont été mises en place et fonctionnent de manière efficace pour appuyer le développement des chaînes de valeur rurales	CI. 2.1.1 Entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises (PND 4.2.1.4)	0	100	250				
	Chaines de valeurs promus (PND 4.1.2.2)	0	1	3	SSE, rapports d'activités	Annuelle	RSE/Organisations de producteurs	Les plateformes de gouvernance et de coordination multi-acteurs sont mises en place et fonctionnent efficacement. Les institutions locales disposent des ressources nécessaires pour animer ces dispositifs dans la durée.
	Politique 2 Nombre de plateformes opérationnelles multi-acteurs appuyées	0	2	5				

Composante 4. Relèvement face aux calamités climatiques (Composante RED)

Objectif: Protéger les acquis du projet et de maintenir la continuité des activités dans les bassins de production	- Pourcentage de ménages rapportant que leurs revenus sont maintenus ou améliorés							
Effets:	- l'adoption techniques et technologies de production conseillées							
Produits:	- Pourcentage de ménages ayant accès aux kits d'intrants (semences, intrants, animaux)							
	- Nombre d'actifs productifs remis en état							
	- Nombre de producteurs dont la capacité de production des filières cibles ont été relancé							

Déclenchement et mécanisme. L'activation de la composante RED dépendra d'une déclaration officielle du Gouvernement de la RCA classant tout ou partie de la zone d'intervention comme sinistrée.	- Sécheresses prolongées						
	- Inondations destructrices						
	- Feux de brousse						
	- Infestations parasitaires						
	- Invasions acridiennes						
	- Conflits armés						
	- Distribution de semences et plants résilients						
	- Distribution de kit d'élevage,						
	- La remise en état d'actifs productifs essentiels						
	- L'appui temporaire aux ménages fortement touchés						
	- Relance des capacités de production dans les filières ciblées						

Activités:

Matrice intégrée des risques du programme

Sommaire général

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Élevé	Élevé
<i>Political Commitment</i>	Élevé	Élevé
<i>Governance</i>	Élevé	Élevé
<i>Macroeconomic</i>	Substantiel	Substantiel
<i>Fragility and Security</i>	Élevé	Élevé
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
<i>Policy alignment</i>	Faible	Faible
<i>Policy Development and Implementation</i>	Substantiel	Substantiel
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
<i>Project vulnerability to environmental conditions</i>	Substantiel	Substantiel
<i>Project vulnerability to climate change impacts</i>	Substantiel	Substantiel
Portée du projet	Substantiel	Substantiel
<i>Project Relevance</i>	Moyen	Moyen
<i>Technical Soundness</i>	Substantiel	Substantiel
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Substantiel
<i>Implementation Arrangements</i>	Substantiel	Substantiel
<i>Monitoring and Evaluation Arrangements</i>	Substantiel	Substantiel
Gestion financière du projet	Élevé	Élevé
<i>Project Organization and Staffing</i>	Élevé	Élevé
<i>Project Budgeting</i>	Substantiel	Substantiel
<i>Project Funds Flow/Disbursement Arrangements</i>	Élevé	Élevé
<i>Project Internal Controls</i>	Élevé	Élevé
<i>Project Accounting and Financial Reporting</i>	Élevé	Élevé
<i>Project External Audit</i>	Substantiel	Substantiel
Passation des marchés relatifs au projet	Élevé	Élevé
<i>B.1 Assessment of Project Complexity</i>	Élevé	Élevé
<i>B.2 Assesment of Implementing Agency Capacity</i>	Élevé	Élevé
<i>Project Procurement Overall</i>	Élevé	Élevé
<i>A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework</i>	Élevé	Élevé
<i>A.2 Institutional Framework and Management Capacity</i>	Substantiel	Substantiel
<i>A.4 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System</i>	Élevé	Élevé

<i>A.3 Public Procurement Operations and Market Practices.</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Substantiel
<i>Biodiversity Conservation</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Resource Efficiency and Pollution Prevention</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Cultural Heritage</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Indigenous People</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Labour and Working Conditions</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Community health, safety and security</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Physical and Economic Resettlement</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
<i>Financial intermediaries and direct investments</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Climate change</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Parties prenantes	Substantiel	Substantiel
<i>Stakeholder Engagement/Coordination</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Stakeholder Grievances</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Substantiel</i>
Risque global	Substantiel	Substantiel

Contexte national	Élevé	Élevé
Political Commitment	Élevé	Élevé
Risque : - Elections générales de décembre 2025 pouvant créer des troubles compte tenu de l'historique d'instabilité qui a suivi les périodes de vote dans le pays - Incertitude politique pouvant créer un changement de priorités nationales et un faible soutien aux acteurs des chaînes de valeur agropastorales ; - Faible implication dans la gestion du foncier et des conflits entre éleveurs et agriculteurs.	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : Proposer des mesures conservatoires lors des négociations de l'Accord en temporisant la mise en œuvre du projet sur l'année suivante le temps d'avoir plus de lisibilité à l'issu des élections Assurer une participation régulière et active aux travaux du comité de pilotage et des cadres de concertation préfectoraux pour le suivi des engagements ; Adopter et mettre en œuvre des mesures réglementaires et autres instruments politiques de soutien à la production, à la transformation et à la mise en marché. Responsable de mise en œuvre : Gouvernement		
Governance	Élevé	Élevé
Risque : - Fraude et corruption : situation assez préoccupante au stade actuel ; elles sont souvent associées à la passation des marchés. - Favoritisme dans la sélection des bénéficiaires de l'accès aux mécanismes financiers	Élevé	Élevé

Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> - Faire appel à une Assistance technique pour assurer la gestion du projet en particulier sur le volet fiduciaire ; - Appliquer des sanctions, voire l'exclusion en cas de fraude ; - Insérer dans tous les dossiers d'AO, des clauses sur la fraude, la corruption et l'éthique. - Mettre en place des politiques et procédures visant à prévenir, détecter, enquêter et sanctionner les cas de fraude, de corruption et autres irrégularités financières ; - Mettre en place des voies de recours pour les plaintes. - Sélectionner les entrepreneurs par un comité pluridisciplinaire sur examen des plans d'affaires et sur des critères pré validés ; - Sélectionner les producteurs par un comité au sein duquel l'agrégeateur joue un rôle clé. <p>Responsabilité : Gouvernement</p>		
Macroeconomic	Substantiel	Substantiel
Risque : <ul style="list-style-type: none"> - Inflation consécutive à des chocs sur les produits alimentaires importés entraînant une baisse du pouvoir d'achat national ; - Inflation sur le matériel importé avec une pression sur les ressources du programme. 	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> - Stimuler la production nationale de produits agricoles et améliorer les rendements et la qualité ; - Privilégier les produits nationaux sur base de compétitivité. <p>Responsabilité : Gouvernement</p>		
Fragility and Security	Élevé	Élevé
Risque : <ul style="list-style-type: none"> - Résurgence de la crise sécuritaire en RCA ou actions terroristes persistantes ; - Afflux de réfugiés en provenance de pays voisins ; - Environnement peu favorable à la mise en œuvre du PARCA. 	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser le ciblage géographique en dehors des zones identifiées comme rouge dans le dispositif des Nations-Unies ; - Assurer l'inclusion des personnes déplacées et des migrants dans l'ingénierie sociale du programme ; - Sur la base de l'expérience avec les projets existants, développer un plan spécifique pour assurer un service minimum sur le terrain lorsque les conditions sécuritaires se dégradent. - Utiliser le logiciel de gestion TOMPRO avec un accès en ligne via le cloud pour permettre au projet de continuer à fonctionner en cas de détérioration de la situation avec une limitation de mouvement. De plus, ces instruments assureront la sauvegarde des données du projet. <p>Responsabilité : Gouvernement</p>		
Stratégies et politiques sectorielles	Moyen	Moyen
Policy alignment	Faible	Faible
Risque : Ecart entre l'approche agrobusiness et l'inclusion des pauvres	Faible	Faible
Mesures d'atténuation : Mettre l'accent sur l'ingénierie sociale et renforcer les capacités des organisations de base. Reponsabilité : Gouvernement		
Policy Development and Implementation	Substantiel	Substantiel

Risque : Déficit de cohérence dans les pratiques d'intervention des différents acteurs dans les zones du projet avec effets de concurrence	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Mettre en place et animer des espaces de concertation et coordination avec les autres partenaires pour des pratiques harmonisées en matière d'appui ; - Organiser des rencontres périodiques (mensuelles) coordonnées avec les ministères (agriculture et élevage et autres). Responsabilité : Gouvernement		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Substantiel
Project vulnerability to environmental conditions	Substantiel	Substantiel
Risque : - Dégradation des écosystèmes productifs entraînant une baisse de la qualité des sols (érosion) et une mauvaise recharge des aquifères - Pollution des ressources hydriques - Prolifération des ravageurs des cultures.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Prévoir de restaurer les écosystèmes productifs les plus dégradés à l'échelle des sous-bassins versants ; - Promouvoir la valorisation des herbes et résidus de récoltes en fourrages, l'intégration élevage-agriculture ; - Encourager le respect normatif pour la prévention des feux et de l'abattis-brûlis ; - Promouvoir les pesticides naturels (extraits aqueux de neem, cendre, etc.) avec l'appui de l'ICRA ; - Former les techniciens des projets et les bénéficiaires sur les principes de la production et de la lutte intégrée contre les ravageurs et les parasites. Responsabilité : Unité de Gestion		
Project vulnerability to climate change impacts	Substantiel	Substantiel
Risque : - Prolongation des périodes de fortes pluies et d'inondations suivies de longues périodes de sécheresse et d'aridité ; - Augmentation des températures et de l'humidité pouvant accroître ou réduire les pertes post récolte et les déchets, et avoir un impact sur la sécurité alimentaire. - Irrégularités climatiques réduisant la productivité des principales filières agropastorales dans la zone du PARCA	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Faire une évaluation de la vulnérabilité, de l'impact et de l'adaptation ; - Promouvoir une agriculture adaptée au climat et des variétés tolérantes ; - Accroître les investissements dans la gestion de l'eau et les systèmes d'irrigation résistants au climat ; - Vulgariser des techniques intelligentes face aux climats dans le cadre des Champs écoles agropastoraux (CEAP) comme l'intégration agriculture élevage, la valorisation du compost, les associations, les rotations ; - Vulgariser les systèmes de protection comme les brise-vent, les barrières contre les inondations, les pares-feux ; - Améliorer ou déplacer les infrastructures sensibles, etc. - Promouvoir la diversification des moyens de subsistance ; - Soutenir l'information climatique et les prévisions saisonnières et à court terme utilisables et accessibles aux agriculteurs ; - Promouvoir une intensification durable et la rotation des cultures,		

<p>l'utilisation de cultures intercalaires, de l'agroforesterie et des systèmes mixtes de culture et d'élevage ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des cartes d'exposition aux risques et d'adéquation des cultures pour déterminer l'emplacement des installations de transformation ; - Equiper les installations de transformation de dispositifs de protection ; - Faciliter la mise en place d'un régime d'assurance pour les installations de transformation contre les phénomènes météorologiques extrêmes. <p>Responsabilité : Unité de Gestion</p>		
Portée du projet	Substantiel	Substantiel
Project Relevance	Moyen	Moyen
Risque : <ul style="list-style-type: none"> - L'approche agrobusiness et agrégation agricole ne sont pas connues dans la zone ; - Le secteur privé a des capacités faibles ; - Durabilité de l'approche agrégation agricole. 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> - Faire une bonne communication sur l'agrobusiness, l'agrégation agricole et l'agriculture contractuelle ; - Assurer la formation, l'incubation et l'accompagnement des entrepreneurs avant l'accès au mécanisme tripartite de financement ; - Assurer que le projet ne se substitue pas aux acteurs mais reste dans un rôle de facilitateur des relations d'affaires libres et équitables (bénéfiques pour chacun) entre les acteurs ; ces relations constituent la racine même de la durabilité. <p>Responsabilité : Unité de Gestion</p>		
Technical Soundness	Substantiel	Substantiel
Risque : <ul style="list-style-type: none"> - Réalisations d'ouvrages non adaptées au milieu et au besoin des utilisateurs ; - Difficultés de maintenance et de pérennisation des réalisations. 	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> - Impliquer systématiquement les organisations paysannes et les acteurs du secteur privé dans la conception des solutions techniques et des ouvrages ; - Privilégier la gestion privée ou en coentreprise des ouvrages réalisés par le programme ; - Mettre en place des solutions durables de fourniture de biens et de services aux acteurs. <p>Responsabilité : Unité de Gestion</p>		
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Substantiel
Implementation Arrangements	Substantiel	Substantiel
Risque : <ul style="list-style-type: none"> - Retard dans le démarrage du projet, comme cela a été observé pour les projets précédents. 	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> - Anticiper le démarrage avec : les études pour la préparation des mécanismes financiers de financement des acteurs des chaînes de valeur ; - Finaliser la discussion sur les mécanismes financiers avec les institutions de financement et les compagnies de téléphonie mobile au cours de la mission de formulation ; - Sélectionner les institutions partenaires et procéder à la signature de l'accord sur les mécanismes financiers ; 		

<p>- Anticiper le recrutement de l'Assistance Technique chargée de la gestion du projet. Responsabilité : Unité de Gestion</p>		
<p>Risque : Faible coordination intersectorielle (notamment la responsabilité du département Chef de file).</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation : - Mettre un accent sur la responsabilité du MADR et impliquer étroitement les autres institutions publiques clés (ministères Elevage, PME/PMI, Femme, Jeunesse, Environnement) et leurs agences spécialisées lors de la conception ; - Mettre en exergue le rôle de l'unité de coordination et de suivi des projets au sein du MADR. Responsabilité : Comité de pilotage</p>		
<p>Risque : Faible coordination/synchronisation entre les cofinanciers (FIDA, AF)</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation : - Séparation des responsabilités en matière de financement ; - Définition d'un bon séquençage des opérations financées des différentes sources de financement. - Etablir un système commun de planification, d'établissement de rapports et de suivi, y compris des missions de supervision tenant compte des spécificités de chaque bailleur. Responsabilité : Unité de Gestion</p>		
<p>Risque : Difficulté potentielle des acteurs à concrétiser la construction des alliances agrégatives et à opérationnaliser les chaînes d'approvisionnement.</p>	Élevé	Élevé
<p>Mesures d'atténuation : Mobiliser un opérateur/facilitateur de l'agrégation agricole pour accompagner la construction des clusters ou chaînes d'approvisionnement dans les différents bassins, y inclus la capacitation des acteurs, la promotion des agrégateurs et autres entreprises locales. Responsabilité : Unité de Gestion</p>		
<p>Risque : Faible capacité des prestataires et partenaires nationaux.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation : - Identifier les opérateurs sur la base de compétences confirmées à partir d'une étude diagnostic préalable ; - Appuyer la formation/renforcement des capacités de certains opérateurs clés ; - Faire appel à l'expertise internationale si nécessaire. Responsabilité : Unité de Gestion</p>		
<p>Monitoring and Evaluation Arrangements</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Risque : Faible capacité des acteurs et faible qualité des données</p>	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation : - Renforcer les capacités des acteurs ; - Mettre en place et utiliser un système performant de collecte, d'analyse et de traitement des données et promouvoir la redevabilité mutuelle. - Renforcer les capacités institutionnelles en matière de suivi des performances, de coordination, de supervision, de gestion des résultats, etc. Responsabilité : Unité de Gestion</p>		

Gestion financière du projet	Élevé	Élevé
Project Organization and Staffing	Élevé	Élevé
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Non recrutement des ressources qualifiées • Mobilité du personnel (licenciement et démission) • Manque de mesures répressives pour les fautes lourdes • Non-respect des procédures, l'éthique et la déontologie comptables 	Élevé	Élevé
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Recruter des ressources humaines qualifiées et déterminées au respect de l'éthique et déontologie comptables • Recruter un chef comptable et un comptable de fonds d'adaptation sous la responsabilité de l'UC de l'ATI et la tutelle • Faire recours à un programme de 10 comptables jeunes diplômés • Définir les rôles et responsables et les résultats attendus dans le mandat • Assurer l'évaluation annuelle des performances du personnel • Assurer la séparation des tâches par une ATI et deux comptables expérimentés et renforcés par un programme de 10 jeunes comptables gradués et la mutualisation des postes d'assistante administrative • Plan de rétention : Mettre en place des stratégies pour retenir le personnel qualifié, comme des salaires compétitifs, de bonnes conditions de travail et des opportunités de développement de carrière. Par exemple : Plan de Retraite à Contribution Mixte Lié à la Performance - La retraite doit être indexée sur des indicateurs de performance (KPIs) précis et quantifiables. Ces indicateurs doivent être directement liés aux objectifs du projet. Par exemple: <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'achèvement du projet à la date de clôture • Taux de décaissement des fonds du projet • Nombre de bénéficiaires atteints ou d'infrastructures réalisées • Qualité des audits financiers et opérationnels • Procédures claires : Établir des protocoles clairs en cas de départ du personnel pour assurer une transition en douceur et éviter les perturbations dans la gestion du projet. • Instaurer une politique de tolérance zéro en matière de fraude et de corruption, avec des sanctions claires et sévères pour les fautes graves, telles que des poursuites judiciaires et le licenciement immédiat. • Établir un code de conduite strict qui détaille les règles d'éthique et de déontologie que chaque employé doit respecter, avec des conséquences bien définies en cas de non-respect. 		
Project Budgeting	Substantiel	Substantiel
<p>Risque :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le calendrier d'élaboration et d'approbation du PTBA n'est pas respecté par les projets en exécution. • Sens d'anticipation peu développé. • Présentation de PTBA peu réaliste. • Exécution de dépenses non autorisées. • Un dépassement du budget sans obtenir l'ANO 	Substantiel	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir un calendrier strict : Définir un calendrier précis pour la préparation et l'approbation du Plan de Travail et de Budget Annuel (PTBA). S'assurer que les parties prenantes, y compris le comité de pilotage et les bailleurs de fonds, respectent ce calendrier. Systématiser le partage de la lettre de cadrage de l'élaboration du PTBA N+1 au plus tard le 31 août N afin de garantir l'implication de tous les acteurs au démarrage du processus • Instaurer une planification ascendante et à rebours (capacité d'absorption des budgets par le centre de coût et délais incompressibles de passation des marchés) 		

<ul style="list-style-type: none"> • Disposer d'un seul plan analytique SE et service comptable • Veiller à la prise en charge des dépenses préalablement inscrites d'un PTBA approuvé • Mettre en place un système de contrôle budgétaire adéquat. 		
Project Funds Flow/Disbursement Arrangements	Élevé	Élevé
Risque : <ul style="list-style-type: none"> • Capacité limitée du montage faire-faire • Faiblesses à soumettre les RFI et les DF de justification (retard et tenue correcte des écritures comptables) • Difficulté à respecter les critères lié au premier décaissement • Montant significatif des avances non justifiées au niveau des partenaires d'exécution. • Non comptabilisation des contributions des bénéficiaires en nature et des exonérations de taxes • Structures étatiques dont les capacités sont faibles à fournir les livrables et les supports de justificatifs de qualité dans les délais 	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> • Limiter les lignes budgétaires des partenaires non performants • Doter le PARCA de ressources qualifiées et d'outils dès son démarrage • Définir les procédures et les écritures comptables dans le manuel • Former l'équipe financière sur les procédures de décaissements FIDA et RFI, puis à l'utilisation optimale du Tompro au démarrage du Projet. • Assurer un suivi rigoureux de la tenue chronologique de la comptabilité suivant les procédures établies. • Procéder à la gestion des conventions pluri annuelles par un système de contrat annuel de performance » • Décliner les résultats annuels en plan d'action mensuel afin de chiffrer le besoin en trésorerie (devis plan) sur une période de trois mois • Limiter la première avance aux besoins du plan prévisionnel des dépenses de deux à trois mois suivant le partenaire • Auxiliariser les avances dans le plan comptable afin d'assurer le suivi de régulier de la justification par partenaire • Instaurer le paiement de toutes (l'exception de celle des frais de mission) les avances par virement bancaire au compte de la personne morale décliné dans la convention • Favoriser l'adoption de solutions de finance digitale dans les zones d'intervention non bancarisées (Orange money) • Élaborer un plan de trésorerie trimestriel adossé au chronogramme d'activités validé avec les parties prenantes • Former les partenaires d'exécution sur les procédures de décaissement/justifications des avances • Définir un guide de justification des avances dans le manuel de procédures et l'inclure aux clauses financières des conventions • Systématiser la comptabilisation des contributions en ressources concédées et des bénéficiaires • Développer un plan ciblé pour les partenaires d'exécution et les centres de coûts. Ce plan devrait inclure des formations pratiques sur la gestion financière, la préparation de rapports la tenue de la comptabilité et l'utilisation des systèmes informatiques. 		
Project Internal Controls	Élevé	Élevé
Risque : <ul style="list-style-type: none"> • Non-respect des dispositions des outils de gestion • Cas des dépenses potentiellement non éligibles et manquements remontés dans les rapports • Cumul de tâches incompatibles des projets PRAPAM et PAE] • Non-indépendance de l'auditeur interne • Faible capacité des partenaires d'exécution. • Restrictions dans les interventions de l'auditeur interne. 	Élevé	Élevé

• Risque accru de fraude et de mauvaises pratiques de gestion financière au niveau des partenaires de mise en œuvre		
Mesures d'atténuation : • Recruter des ressources humaines qualifiées et déterminées au respect de l'éthique et déontologie comptables • Définir le manuel de procédures suivant la cartographie des risques et faiblesses • Définir les règles de séparation des tâches • Recruter l'auditeur sous la responsabilité du Comité technique • Renforcer les dispositifs fiduciaires des partenaires en affectant un assistant comptable du programme jeunes gradués • Élargir la portée et le champ des missions des auditeurs aux partenaires de mise en œuvre • Former le personnel et les partenaires sur la politique anti-corruption au démarrage et l'inclure dans le manuel et dans les conventions et contrats.		
Project Accounting and Financial Reporting	Élevé	Élevé
Risque : • Le système comptable retenu pour le PEAJ est le Système comptable des entités à but non lucratif/OHADA • Logiciel Tompro répond aux exigences du FIDA • Les RFI et les rapports d'audit du PAEJ et PRAPAM ne sont pas soumis dans le délai	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : • Définir les procédures comptables suivant le SYCEBNL • Recruter un technicien certifié de TOMATE disposant d'une expérience des projets FIDA pour l'installation et le paramétrage des rapports financiers. Ce paramétrage sera une condition préalable au premier décaissement • Définir un seul plan analytique pour la comptabilité et le Suivi et évaluation pour garantir le rapprochement des réalisations. • Installer TomProWeb		
Project External Audit	Substantiel	Substantiel
Risque : • Processus de sélection de l'auditeur non adéquate et indépendante. • Inadéquation du mandat de l'auditeur externe. • Retard dans la soumission des rapports d'audit externe.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : • Définir les TDR dans le PIM, ces derniers seront ajustés suivant la cartographie des risques et validés par le FIDA avant le recrutement de l'auditeur • Assurer la sélection de l'auditeur par la SFQC et non sur la base de la méthode à moindre coût afin de réduire les offres anormalement basses • Amorcer le processus suivant le calendrier défini dans le PIM • Soumettre les étapes de PM de l'AMI short list au projet de contrat au FIDA.		
Passation des marchés relatifs au projet	Élevé	Élevé
B.1 Assessment of Project Complexity	Élevé	Élevé
Risque : Le projet est assez complexe avec plusieurs partenaires (externes et locaux). En particulier, la mise en œuvre opérationnelle du projet dans les régions, assurée par les directions régionales de l'agriculture à travers principalement les équipes régionales de l'ANDE et de l'ACDA, confère une certaine complexité au projet.	Élevé	Élevé

Mesures d'atténuation : S'assurer que toutes les mesures et dispositions convenus sont suivis d'effet par tous les partenaires (bailleurs ou bénéficiaires). Spécifiquement, L'ANDE et l'ACDA doivent bénéficier d'un appui approprié, notamment à travers le recrutement de spécialistes, l'organisation de formations intensives, l'élaboration de manuels adaptés et la réalisation d'audits réguliers		
B.2 Assessment of Implementing Agency Capacity	Élevé	Élevé
Risque : Le cadre légal de la passation des marchés en RCA n'est pas suffisamment conforme aux exigences du FIDA. Sa mise en œuvre demeure fragile, marquée par une traçabilité insuffisante, une dématérialisation embryonnaire et des faiblesses dans le stockage sécurisé des documents ainsi que dans la gestion des contrats. Cette fragilité est accentuée par le manque de spécialistes au sein du ministère de l'Agriculture, où la passation est souvent assurée par des agents multitâches sans formation approfondie, ce qui limite la compétence technique et la professionnalisation du dispositif. En conséquence, les projets financés connaissent des retards de paiement, un archivage lacunaire, une qualité insuffisante des dossiers de passation et une rareté des audits spécialisés, compromettant à la fois la fiabilité, la transparence et la conformité du système.	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : Il est recommandé de renforcer les processus et procédures en détaillant dans le manuel de passation des marchés les mécanismes de stockage sécurisé des offres, des garanties et des procès-verbaux, d'assurer une transmission uniforme des clarifications à tous les soumissionnaires, et de systématiser la publication, l'archivage et l'utilisation des documents types du FIDA intégrant les clauses PESEC et anticorruption. Sur le volet personnel, il est essentiel de recruter une équipe qualifiée et expérimentée, appuyée par une assistance technique internationale pour encadrer le spécialiste national, tout en formant l'ensemble des acteurs de la chaîne à la certification BUILDPROC et à l'utilisation des outils numériques comme OPEN. Enfin, pour améliorer la performance et les produits, le projet devra mettre en place une planification réaliste et actualisée du Plan de Passation des Marchés (PPM), garantir des paiements ponctuels, instaurer des audits spécialisés réguliers et développer un dispositif interne de suivi et de contrôle afin d'assurer la transparence, la conformité et l'efficacité de l'ensemble du système.		
Project Procurement Overall	Élevé	Élevé
Risque : En RCA, la passation des marchés souffre d'un cadre juridique obsolète, d'institutions sous-dotées et de mécanismes de contrôle insuffisants, ce qui accentue les risques de corruption et limite l'efficacité. La transparence et la planification budgétaire sont inégalement appliquées, tandis que la dématérialisation embryonnaire fragilise la traçabilité. Au niveau projet, malgré un cadre légal existant, la mise en œuvre reste fragile avec un archivage lacunaire, une gestion contractuelle faible et un manque de spécialistes. Ces insuffisances se traduisent par des dossiers de faible qualité, des retards de paiement et des audits rares, affaiblissant la professionnalisation et la fiabilité du système.	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : Il est recommandé de moderniser le cadre juridique et institutionnel de la passation des marchés, en renforçant les capacités des structures nationales, en instaurant un système électronique et des mécanismes de contrôle transparents, et en alignant la planification sur les PPM avec une publication systématique des avis et décisions. Le PARCA devra recruter un cabinet d'assistance technique international, appliquer les		

documents types du FIDA intégrant les clauses PESEC et anticorruption, s'appuyer sur une équipe qualifiée utilisant les outils numériques comme OPEN, et garantir des audits réguliers et un contrôle interne rigoureux.		
A.1 Legal, Regulatory and Policy Framework	Élevé	Élevé
Risque : Manque d'un mécanisme de suivi de la passation des marchés avec des données inexistantes au niveau de la structure en charge du suivi des marchés publics	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : Au niveau national, désignation formellement une structure en charge du suivi des marchés. Au niveau du Projet, mettre régulièrement à jour le module de suivi des contrats du FIDA (OPEN)		
A.2 Institutional Framework and Management Capacity	Substantiel	Substantiel
Risque : Faible capacités des services et institutions publiques de l'Etat en matière de passation des marchés associée aux pratiques de corruption.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Renforcer les capacités de l'équipe du projet en matière de passation de marchés ; - Renforcer les capacités des structures publiques et des partenaires non étatiques impliqués dans la mise en œuvre du projet ; - Assurer l'accompagnement l'équipe du projet par une assistance technique ciblée, notamment sur le suivi des contrats.		
A.4 Accountability, Integrity and Transparency of the Public Procurement System	Élevé	Élevé
Risque : Manque d'informations sur le processus de passation des marchés. Le PEFA 2010 disponible pour la RCA ne contient pas d'informations sur les critères d'éligibilité. Les publications ne sont plus effectuées et il manque des données en matière de compétition et de résultats.	Élevé	Élevé
Mesures d'atténuation : Au niveau Projet : - S'assurer qu'un système de publication est mis en place sur les procédures de passation des marchés des biens, services et travaux incluant les questions de fraude et de corruption		
A.3 Public Procurement Operations and Market Practices.	Substantiel	Substantiel
Risque : Risque que les processus de passation de marchés et les structures de marchés (méthodes, planification, appels d'offres, attribution et gestion des marchés) soient inefficaces ou anticoncurrentiels, entraînant une mauvaise utilisation des fonds du projet ou une mise en œuvre non optimale du projet et une réalisation insuffisante de ses objectifs.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Renforcement des capacités des différents acteurs, Projet et partenaires d'exécution - Favoriser une large diffusion des appels d'offre et prioriser l'ouverture au niveau international		
Impact environnemental, social et climatique	Substantiel	Substantiel
Biodiversity Conservation	Substantiel	Substantiel
Risque :	Substantiel	Substantiel

<ul style="list-style-type: none"> Pressions anthropiques sur les zones protégées et la biodiversité par extension des activités du projet (fragmentation des milieux naturels et des cours d'eau, déforestation pour le charbon de bois, etc.) ; Effets du changement climatique qui modifient l'aire de répartition des espèces. 		
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une étude de faisabilité multidimensionnelle avant la mise en œuvre des activités ; Utiliser les zones et sites dédiés et adaptés aux activités du projet ; Respecter le SECAP et les normes nationales ; Mettre en œuvre les approches intégrées de l'agroforesterie ; Promouvoir la restauration des ressources naturelles et aquatiques grâce aux techniques CES/DRS Former les bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre sur la gestion durable des pâturages et des terrains de parcours, réduisant la pression sur les savanes et l'eau 		
Resource Efficiency and Pollution Prevention	Substantiel	Substantiel
Risque : <ul style="list-style-type: none"> Pollution de l'environnement par l'usage inapproprié d'intrants ou la mauvaise gestion des ateliers de transformations animales 	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les agriculteurs par la formation à l'utilisation des engrains et des pesticides homologués, à la valorisation (agricole, énergétique, etc.) des déchets et à la gestion rationnelle des ressources en eau ; Assurer la surveillance régulière des bassins versants ; Faire faire les évaluations de l'impact environnemental et social des initiatives entrepreneuriales ; Mettre en place un comité de maintenance pour les infrastructures en service. 		
Cultural Heritage	Moyen	Moyen
Risque : <p>Expansion des pratiques agricoles et commerciales sur des ressources d'importance historique, religieuse ou culturelle pouvant causer leur perte.</p>	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les activités du projet ne déborderont pas dans les endroits d'importance culturelle ou historique ; Renforcer la capacité des groupes cibles et des parties prenantes concernés à éviter les incidences négatives potentielles et les risques pour le patrimoine culturel ; Élaborer un plan ou un cadre de gestion (ESCMP/F) qui reflète les exigences pertinentes des normes relatives au patrimoine culturel dans le SECAP et contrôler toutes les mesures d'atténuation ; Respecter les réglementations locales, nationales, régionales ou internationales en matière de patrimoine culturel et les plans de gestion des zones protégées existantes. 		
Indigenous People	Moyen	Moyen
Risque : <ul style="list-style-type: none"> Marginalisation des peuples autochtones quant aux bénéfices du programme ; Perturbation des valeurs culturelles, sociales et activités économiques des peuples autochtones ; Spoliation des minorités autochtones (terre, autres) 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation :		

<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et mettre en œuvre une ingénierie sociale prenant en compte les peuples autochtones (FPIC) - Observer les précautions nationales et des Nations-Unies sur les droits des minorités et peuples autochtones y compris pour la protection des biens. 		
Labour and Working Conditions	Moyen	Moyen
Risque : <ul style="list-style-type: none"> - Conditions de travail dangereuses ; - Violations des droits du travail ; - Recours au travail forcé et au travail des enfants. 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> - Entreprendre une évaluation environnementale et sociale afin d'évaluer les risques et les impacts sur la main-d'œuvre et les conditions de travail ; - Promouvoir l'égalité des chances pour les travailleurs, soutenir la liberté d'association et le droit à la négociation collective en conformité avec les lois nationales sur l'emploi et le travail et les engagements internationaux ; - Sensibiliser par les canaux appropriés, les agents de vulgarisation et les autorités communautaires contre le travail des enfants et le travail forcé ; - Renforcer la résilience des jeunes pour protéger les enfants des conditions de travail difficiles. 		
Community health, safety and security	Moyen	Moyen
Risque : <ul style="list-style-type: none"> - Intoxication due à l'utilisation de traitements agrochimiques, à une mauvaise manipulation lors du transport, du stockage ou de la réutilisation des emballages ; - Intoxication des personnes par la consommation d'eau polluée ; - Intoxication des personnes par la persistance des produits chimique sur les plantes traitées - Intoxication des animaux par la consommation d'eau, de résidus de stockage ou de plantes traitées ; - Propagation de maladies telles que le VIH/SIDA, le COVID-19 en particulier le long des chaines d'approvisionnement. 	Moyen	Moyen
Mesures d'atténuation : <ul style="list-style-type: none"> - Produire et mettre en œuvre un cadre abrégé de gestion environnementale, sociale et climatique ou une évaluation abrégée de l'impact environnemental et social. - Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des nuisibles et des pesticides qui reflète les exigences pertinentes des normes de santé et de sécurité communautaires du SECAP. 		
Physical and Economic Resettlement	Faible	Faible
Risque : <p>Développement d'activités pouvant entraîner une réinstallation physique et économique.</p>	Faible	Faible
Mesures d'atténuation : <p>Le FIDA ne financera aucun développement d'infrastructures ni aucune activité entraînant la réinstallation physique de personnes ou des déplacements économiques, sociaux et culturels et causant des restrictions ou la perte d'accès aux moyens de subsistance des populations et aux sites importants sur le plan culturel.</p>		
Financial intermediaries and direct investments	Moyen	Moyen
Risque :	Moyen	Moyen

Difficulté des banques et institutions de microcrédits à répondre aux exigences d'un système de gestion environnementale et sociale de haute qualité		
Mesures d'atténuation : - Mettre en place une assistance technique pour aider les institutions financières locales à adopter une politique ESG et un SGES - Effectuer la due diligence de ces partenaires au terme de l'Assistance Technique		
Climate change	Substantiel	Substantiel
Risque : - Destruction des cultures et des infrastructures, érosion des sols et pertes en vies humaines ; - Inondation par montée des phénomènes extrêmes ; - Pénurie d'eau et chaleur extrême (en particulier dans la région du nord) et d'incendies de forêt.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Produire une évaluation de la vulnérabilité et des impacts négatifs directs et indirects liés au climat ; - Élaborer des mesures à intégrer dans le PGSE du projet qui reflètent les exigences pertinentes de la norme relative au changement climatique. - Lorsque les détails spécifiques et les sites des projets proposés ne sont pas encore entièrement définis, élaborer un cadre de gestion. - Contrôler toutes les mesures et actions de gestion.		
Parties prenantes	Substantiel	Substantiel
Stakeholder Engagement/Coordination	Substantiel	Substantiel
Risque : Faible participation des communautés locales et du groupe cible (petits producteurs, femmes et jeunes) à la planification, à la prise de décision et à la gestion des infrastructures et des équipements mis en place par le projet.	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : - Se concentrer sur l'ingénierie sociale (sélection des investissements, gestion/gouvernance des infrastructures, renforcement des organisations de base) en tant qu'approche clé. - Mettre en place et accompagner des comités inclusifs pour la gouvernance des infrastructures et des équipements dans les zones d'intervention et pour les infrastructures ; - Mettre en place et soutenir des plateformes multi-acteurs ; - Contrôler l'implication de la communauté dans le respect des principes d'équité, d'efficacité et d'égalité - Former et remettre à niveau les acteurs sur les procédures de bonne gouvernance ; - Mettre en place un mécanisme de gestion du retour d'information et des plaintes		
Stakeholder Grievances	Substantiel	Substantiel
Risque : Absence de cadre de remontée des plaintes	Substantiel	Substantiel
Mesures d'atténuation : Mettre en place un mécanisme de gestion du retour d'information et des plaintes		